

La politique alimentaire des villes suisses #1



La politique alimentaire de la ville de Bâle

Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres

Bettina Scharrer, Luisa Kubioka

Citation :

Scharrer B, Kubioka L. 2024. *La politique alimentaire de la ville de Bâle. Stratégies, activités, mesures et conditions-cadres*. La politique alimentaire des villes suisses #1. Berne, Suisse: Centre for Development and Environment (CDE), avec Bern Open Publishing (BOP). <https://doi.org/10.48350/196391>.

Autrices : Bettina Scharrer, Luisa Kubioka (CDE)

Édition formelle : Chiara Heiss, Fabia Lüthi (CDE)

Traduction de l'allemand : DeepL Pro

Relecture : Raoul Bickel

Photo de couverture : Aussenbeziehungen und Standortmarketing Basel Stadt

Disponibilité : La publication est disponible sur : <https://doi.org/10.48350/196391>

Cette publication est aussi disponible en allemand.

Contact : bettina.scharrer@unibe.ch

DOI : 10.48350/196391

© 2024, les autrices

Ce rapport est mis à disposition sous Licence 'Creative Commons Attribution' International 4.0 (CC BY 4.0). Les termes de cette licence sont consultables à <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>. Utilisation commerciale des contenus de cet ouvrage autorisée sur demande auprès des autrices.

Centre for Development and Environment (CDE)

Université de Berne

Mittelstrasse 43

3012 Berne

Suisse

www.cde.unibe.ch

Ce Working Paper est le fruit d'une étude comparative et d'un échange d'expériences sur les stratégies et les activités de gouvernance alimentaire urbaine. Réalisée par le Centre for Development and Environment, cette étude a bénéficié de la collaboration des villes partenaires du projet : Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthur et Zurich. Le financement de l'étude comparative a été assurée par la Fondation Mercator Suisse et les villes partenaires du projet.

**UNIVERSITÄT
BERN**
CDE
CENTRE FOR DEVELOPMENT
AND ENVIRONMENT

Cette étude comparative s'inscrit dans le cadre du co-projet transdisciplinaire «Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables». Mené conjointement par le Centre for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL, ce co-projet bénéficie du soutien principal de la Fondation Mercator Suisse. HAFL, ce co-projet bénéficie du soutien principal de la Fondation Mercator Suisse.

Table des matières

Introduction	5
1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable	6
1.1 Ancrage légale.....	6
1.2 Exigences relatives aux marchés publics	7
1.3 Lois non contraignantes transnationales.....	8
1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP	8
2 Politique et administration	8
2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable	8
2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville.....	12
2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique	14
2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains	17
3 Marchés publics et restauration collective publique	18
3.1 Restauration collective.....	18
3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes	19
3.1.2 Déchets alimentaires	20
3.1.3 Subventionnement de menus durables	21
3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres	21
4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence	21
4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s.....	22
4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP	22
4.2 Marchés hebdomadaires	22
4.3 Promotion des labels régionaux	23
4.4 Projets de développement régional (PDR).....	23
4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration.....	24
4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration	24
4.7 Soutien logistique pour la vente directe.....	24
4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif.....	24
5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine	25
5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles	25
5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires.....	25
6 Sensibilisation et éducation	26
6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés.....	26

6.1.1	Événements	27
6.1.2	Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage	28
6.1.3	Maison de l'alimentation	28
6.1.4	Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires	28
6.2	Formation professionnelle et continue	29
7	Réseaux et participation de la société civile	29
7.1	Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable.....	29
7.2	Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation	29
7.3	Autres projets de la société civile (sélection)	30
	Résumé et conclusions	30
8	Bibliographie et sources.....	32
8.1	Actes législatifs de la Confédération suisse	32
8.2	Actes législatifs du canton-ville de Bâle	32
8.3	Interventions parlementaires et initiatives de la ville de Bâle.....	32
8.4	Publications officielles.....	34
8.5	Sites Internet.....	35
8.6	Interviews.....	38

Introduction

62% de la population suisse vit aujourd'hui en ville, et 22% de personnes supplémentaires vivent sous influence directe des centres urbains. Au total, environ 85% de la population suisse réside donc dans des villes et leurs agglomérations.¹ Par conséquent, les villes sont des actrices extrêmement importantes qui peuvent contribuer de manière décisive à la transformation de nos systèmes alimentaires non durables. Elles développent pour ce faire des stratégies ciblées, prennent des mesures et utilisent des leviers évidents pour exercer une influence directe, par exemple au travers de la restauration collective publique. De nombreuses villes ont désormais pris conscience de la marge de manœuvre dont elles disposent et accordent plus de poids à la politique alimentaire dans leur agenda communal pour tenir compte de la durabilité et des objectifs climatiques.

Il n'existait jusqu'à présent aucune étude comparative détaillée sur la gouvernance alimentaire urbaine en Suisse recensant de manière systématique les différentes stratégies et activités des grandes villes et examinant l'importance et l'impact des mesures et projets en cours en la matière. Dans le cadre du projet transdisciplinaire « *Les villes, moteurs de systèmes alimentaires durables* » mené conjointement par le Centre for Development and Environment CDE de l'Université de Berne et la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires BFH-HAFL, ces thématiques importantes sont abordées dans le premier lot de travail du projet, et la politique de gouvernance alimentaire urbaine des villes partenaires du projet, à savoir Bâle, Berne, Bienne, Fribourg, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Winterthour et Zurich, est étudiée.

Les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine et les activités en cours dans les villes impliquées ont été répertoriées au moyen de recherches approfondies et systématiques sur la base de documents et de sites Internet. Les résultats d'entretiens semi-standardisés conduits par des experts avec les personnes responsables et les représentants des neuf villes partenaires ont permis de compléter ces données. Les résultats présentés dans les neuf *Working Papers* ou documents de travail - un par ville partenaire - sont, de plus, marqués par l'important échange transdisciplinaire de connaissances qui a eu lieu essentiellement lors d'ateliers réunissant les neuf villes partenaires.

La série de documents de travail informe sur l'état d'avancement des stratégies et des activités de gouvernance alimentaire ainsi que sur les mesures et les conditions cadres légales dans les différentes villes. Toutes les villes ont été analysées à l'aune des mêmes catégories, en tenant compte des champs d'action offrant des leviers de transformation. La table des matières des neuf documents de travail est donc identique.

La série de documents de travail offre une base solide pour l'élaboration d'un livre blanc sur les stratégies de gouvernance alimentaire urbaine des villes suisses, document qui constituera une synthèse des connaissances acquises à travers l'expérience des différentes villes et le processus transdisciplinaire. Les stratégies mises en œuvre par le biais d'activités, de mesures et de projets doivent également être classées et évaluées en fonction de leur impact. Les stratégies particulièrement prometteuses ayant un potentiel de développement seront identifiées, présentées à titre d'exemple de bonnes pratiques pour les différents champs d'action et mises à disposition de toutes les communes intéressées. Il s'agit également de montrer les obstacles à la mise en œuvre et comment ils peuvent être surmontés.

L'ensemble du projet avec tous les lots de travail est soutenu financièrement par la Fondation Mercator Suisse, et l'étude comparative avec analyse de documents est soutenue, en plus, par les neuf villes partenaires susmentionnées et par l'Union des Villes Suisses. Les lots de travail 2 et 3 qui analysent le système alimentaire de la ville de Berne ainsi que l'accès des personnes touchées par la pauvreté à des aliments sains à Berne sont également soutenus, outre par la Fondation Mercator, par la Ville de Berne et par la société « Oekonomische Gemeinnützige Gesellschaft Bern » (OGG Bern).

¹ [Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS \(2023\) : Répartition spatiale](#)

1 Cadre légal et lignes directrices générales pour une alimentation durable

1.1 Ancrage légale

Le canton de Bâle-Ville s'oriente selon le modèle général de la Stratégie pour le développement durable 2030, qui sont les lignes directrices du Conseil fédéral en matière de politique de développement durable. L'un des trois thèmes prioritaires se rapporte à la consommation et à la production durables et comprend les quatre objectifs suivants : 1) promouvoir et permettre des modèles de consommation durables, 2) assurer la prospérité et le bien-être tout en préservant les ressources naturelles, 3) accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse et à l'étranger et 4) renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger.² Cette orientation ainsi que les décisions prises lors du sommet sur le climat de Paris se reflètent en particulier dans la section 3 « *Buts et tâches de l'État* » de la Constitution du canton de Bâle-Ville, notamment dans le SG 111.110 § 15 al. 2.³ Le § 15 de la Constitution cantonale représente pour Bâle la base légale et l'orientation les plus importantes en matière d'alimentation durable. Parmi les « lignes directrices de l'action de l'État » et donc comme tâche de l'État, il y est stipulé ceci :

² Il [l'État] œuvre à la préservation des ressources naturelles et au développement durable, qui répond aux besoins de la génération actuelle sans compromettre les besoins écologiques, économiques et sociaux des générations futures ni leur capacité à choisir leur propre mode de vie. Il contribue, dans la mesure de ses moyens, à ce que le réchauffement planétaire ne dépasse pas 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

En février 2019, le parlement bâlois a adopté la résolution sur le changement climatique et l'état d'urgence climatique. La résolution demande au Grand Conseil bâlois de prendre en compte la durabilité économique, sociale et écologique ainsi que les effets sur le climat dans toutes les affaires parlementaires. En outre, les affaires qui réduisent le changement climatique et/ou ses conséquences doivent être traitées en priorité. Le Conseil d'Etat doit aussi informer la population de manière détaillée sur les effets et les causes du changement climatique et sur les mesures à prendre.⁴

Le 27 novembre 2022, les électeur-trice-s se sont prononcé-e-s en faveur d'un objectif zéro net d'ici 2037. Cela signifie que le canton de Bâle-Ville ne doit pas émettre davantage de gaz à effet de serre d'ici 2037 que ce que les réservoirs naturels et techniques peuvent absorber. En 2020, les émissions de CO₂ par habitant s'élevaient à 3,1 tonnes par an. Pour atteindre l'objectif zéro net d'ici 2037, il serait nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique, de sortir des énergies fossiles et de développer les énergies renouvelables. Le nouvel objectif zéro net d'ici 2037 a été intégré en conséquence dans la stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville publiée fin septembre et adoptée par le Conseil d'Etat. Ces objectifs climatiques, qui impliquent bien entendu des mesures en faveur d'une alimentation durable, sont également ancrés dans la Constitution cantonale (§ 16a) :

§ 16a Justice climatique

¹ Reconnaisant la crise climatique comme une menace pour l'homme, les écosystèmes, l'économie et la cohabitation pacifique, ainsi que comme une opportunité d'innovation sociale, l'État prend des mesures efficaces pour protéger le climat et se prémunir contre les conséquences du réchauffement climatique.

² Dans le cadre de ses compétences, il veille à ce que les émissions de gaz à effet de serre du canton de Bâle-Ville soient réduites à zéro en termes nets dans tous les secteurs d'ici 2037.

³ Pour ce faire, il fixe des objectifs contraignants sur 5 ans et des trajectoires de réduction des gaz à effet de serre et agit dans le sens du principe du pollueur-payeur et d'une justice climatique globale.

⁴ Dans le cadre de ses participations à des établissements et entreprises du patrimoine financier et administratif, il s'engage à ce que ceux-ci répondent dans l'ensemble de leurs activités aux objectifs susmentionnés.

⁵ Il s'engage auprès de la Confédération pour obtenir les conditions cadres nécessaires.

Dans le § 33 de la Constitution cantonale, le canton s'engage en outre à protéger l'environnement et à préserver la biodiversité. D'autres bases constitutionnelles et légales importantes en rapport avec l'alimentation peuvent être tirées de la Cst. § 26, al. 1 « L'État protège et encourage la santé de la

² [Confédération suisse, Conseil fédéral \(2021\) : Stratégie pour le développement durable 2030.](#)

³ [Canton de Bâle-Ville \(2005\) : SG 111.110 Constitution du canton de Bâle-Ville.](#)

⁴ [Document interne non publié annexe 1, p. 3 et Canton de Bâle-Ville, Grand Conseil \(2019\) : Le parlement bâlois adopte une résolution sur le changement climatique.](#)

population » ainsi que de la loi sur la protection de l'environnement de Bâle-Ville § 20, qui stipule que les déchets de l'industrie et de l'artisanat doivent être évités, et de la LPE § 43, qui exige que le public soit informé sur les questions de protection de l'environnement.⁵

Ainsi, la thématique de l'alimentation durable est relativement large et bien ancrée. Selon Stefanie Kaiser, responsable de projet et collaboratrice scientifique auprès du service de développement du canton et de la ville de Bâle, l'adoption de l'objectif zéro net en 2037 (adoption du § 16a « Justice climatique ») contribue également à mettre en avant la thématique de l'alimentation, car elle a considérablement renforcé son mandat d'action et donc sa légitimité. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter un paragraphe supplémentaire pour l'alimentation. Le mandat pour une alimentation durable est désormais donné en particulier par le nouveau § 16a « Justice climatique » ainsi que par les autres bases constitutionnelles et légales.⁶

L'adoption par le Parlement bâlois de la résolution sur l'état d'urgence climatique 2019 a également déjà permis d'étayer le mandat d'action et la légitimité de ces questions.

1.2 Exigences relatives aux marchés publics

Niveau fédéral

Dans la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée en 2019, l'attention portée aux aspects écologiques et à la prise en compte des trois dimensions de la durabilité est plus importante que dans la version précédente. Cela s'exprime déjà dans la définition du but de l'art. 2, let. a, qui stipule que « la présente loi vise à

- a. l'utilisation durable des ressources publiques du point de vue économique, écologique et social [...] ». ⁷

Les dispositions légales relatives à la protection de l'environnement jouent aussi un rôle dans trois autres articles. L'article 12 stipule que les marchés publics ne sont attribués qu'aux soumissionnaires qui respectent les prescriptions légales locales en matière de protection des ressources naturelles et de l'environnement. En conséquence, le droit suisse de l'environnement doit être respecté en Suisse et les conventions internationales sur la protection de l'environnement désignées par le Conseil fédéral doivent être respectées à l'étranger.⁸ En cas de non-respect de ces prescriptions, les soumissionnaires peuvent être exclus d'une procédure d'adjudication ou l'adjudication peut être révoquée, conformément à l'article 44.⁹ De plus, selon l'article 30, les pouvoirs adjudicateurs ont la possibilité de prévoir des « spécifications techniques visant à la conservation des ressources naturelles ou à la protection de l'environnement ». ¹⁰ L'article 29, paragraphe 1, énumère les critères d'attribution, parmi lesquels figure désormais la durabilité. Il est en outre précisé à l'art. 29, al. 4, que « pour les prestations standardisées [...] l'adjudication peut se faire exclusivement sur la base du critère du prix global le plus bas, pour autant que les spécifications techniques de la prestation garantissent des exigences élevées en matière de durabilité sur les plans social, environnemental et économique ».

Niveau canton et ville (ville-canton)

La stratégie d'alimentation durable de Bâle-Ville 2030 s'oriente entre autres sur la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) afin de rendre les marchés publics cantonaux plus écologiques, plus équitables, plus sains et plus diversifiés. Les dimensions de durabilité sociale et écologique désormais intégrées dans la LMP constituent la base d'une plus grande marge de manœuvre pour les achats publics dans les exploitations comme les structures de jour et les prisons.¹¹ La ville-canton a adhéré le 1er janvier 2024 à

⁵ [Ville de Bâle \(1991\) : SG 780.100 Umweltschutzgesetz Basel-Stadt \(USG BS\).](#)

⁶ Interview de Stefanie Kaiser, chef de projet et collaboratrice scientifique au Département présidentiel du canton de Bâle-Ville, développement cantonal et urbain, service Bases & stratégies du 12.01.2023.

⁷ [Confédération suisse \(2019\) : RO 2020 641 Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\), p. 641.](#)

⁸ Ibid., p. 647f.

⁹ Ibid., p. 662f.

¹⁰ Ibid., p. 657.

¹¹ Document interne non publié, annexe 2, p. 2f.

l'accord intercantonal révisé sur les marchés publics AIMP 2019¹². Conformément à la LMP, le nouvel accord donne une plus grande importance à la durabilité, ce qui se reflète dans les articles 2, 12, 29 et 30 de l'AIMP 2019. Le 1er février 2024, le nouvel AIMP de 2019 ainsi que la loi d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (EG AIMP)¹³ et l'ordonnance d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (EV AIMP)¹⁴ sont entrés en vigueur dans la ville-canton. L'importance accrue accordée au développement durable se reflète dans la loi d'introduction de l'AIMP au § 5 i) et dans le nouveau règlement d'introduction CE AIMP au § 7.

Les mesures concrètes selon le § 5, alinéa 1, lettre i CE AIMP sont définies comme suit dans le PA AIMP §7 :

Promotion des achats écologiques

¹ Les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices effectuent leurs achats en préservant au maximum l'environnement et les ressources naturelles.

² A partir de la valeur seuil déterminante pour la procédure ouverte et sélective, les départements doivent appliquer dans leurs marchés publics au moins l'une des directives suivantes, qui portent sur les aspects environnementaux et les ressources :

a) un critère de sélection ;

b) un critère d'attribution avec une pondération d'au moins 20 % ; ou

c) une spécification technique significative.

1.3 Lois non contraignantes transnationales

L'Agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU, en tant que cadre transnational, a également donné des impulsions importantes au canton de Bâle-ville, notamment en ce qui concerne l'alimentation, et a notamment favorisé la signature du « Milan Urban Food Policy Pact ».

Le premier Food Systems Summit - le sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires en septembre 2021 qui s'est tenu à New York - a également stimulé des activités nationales en Suisse, auxquelles la ville de Bâle a participé activement. Dans le cadre de dialogues et ateliers nationaux en Suisse, Bâle a co-organisé le « City-Dialog Basel-Zürich ».¹⁵

1.3.1 Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan MUFPP

Le Conseil d'Etat bâlois avait déjà été l'une des premiers en Suisse à signer le « Milan Urban Food Policy Pact » dans le cadre de l'Expo Milano 2015. « Cette déclaration d'intention a donné l'impulsion pour promouvoir davantage l'alimentation durable à Bâle-Ville. Avec cet engagement, le canton contribue également à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable ». ¹⁶

La signature a représenté un coup d'envoi politique important qui a entraîné des répercussions. Elle a donné l'impulsion nécessaire à la décision de poursuivre le travail sur le thème de l'alimentation durable dans son ensemble et a conduit au mandat d'élaboration de la série de mesures de 2018-2021. Étant donné que le MUFPP est plutôt général, très complet et orienté vers l'international à un niveau global, l'impact est néanmoins limité en termes de contenu et d'expertise, car les mesures de mise en œuvre doivent être développées de manière adaptée et dans le contexte de chaque ville.¹⁷

2 Politique et administration

2.1 Stratégies et programmes pour un système alimentaire urbain durable

Le 30 avril 2024, le Conseil d'Etat de la ville de Bâle a adopté la stratégie « Nachhaltige Ernährung Basel-Stadt 2030 » (Alimentation durable Bâle-Ville 2030)¹⁸. Celle-ci n'est cependant pas le premier cadre

¹² [Canton de Bâle-Ville \(2019\) : SG 914.600 Accord intercantonal sur les marchés publics \(AIMP\).](#)

¹³ [Canton de Bâle-Ville \(2022\) : SG 914.200 Loi d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics \(EG AIMP\)](#)

¹⁴ [Canton de Bâle-Ville \(2023\) : SG 914.210 Ordonnance d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics \(OI-AIMP\)](#)

¹⁵ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2023\) : Développement cantonal et urbain. Alimentation durable.](#)

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

¹⁸ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2024\) : Stratégie pour une alimentation durable à Bâle 2030 avec catalogue de mesures 2024-2026](#)

important concernant la transition en direction d'une alimentation durable, car la nouvelle stratégie se base sur la série de mesures précédentes qui ont déjà été mises en oeuvre : Alimentation durable Bâle-Ville 2018-2021, «*Basel isst mit Genuss aus Stadt und Land*» (Bâle mange avec plaisir, de la ville et de la campagne). Des aspects importants de l'ancienne série de mesures sont repris et poursuivis dans la nouvelle stratégie, de sorte qu'il existe ici une continuité et qu'une présentation chronologique des efforts de développement de mesures et d'activités a du sens.

Série de mesures Alimentation durable Bâle-Ville 2018-2021

La série de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 poursuit trois objectifs généraux et onze mesures correspondantes. Les objectifs retenus sont 1) de renforcer l'approvisionnement alimentaire régional et la création de valeur ajoutée, 2) de promouvoir une alimentation variée, saine, équitable et respectueuse de l'environnement et 3) d'éviter les déchets alimentaires.¹⁹ L'élaboration et la responsabilité de la mise en œuvre des onze mesures qui en découlent relèvent de différents départements et services, conformément au caractère transversal de la thématique. En conséquence, un groupe spécialisé interdépartemental²⁰ a été constitué pour l'élaboration des mesures, la direction du projet étant assurée par le développement cantonal et urbain (pour les compétences par thème, voir également le chapitre 2.2).

Mesures :

1. Examiner le projet de développement régional « Genuss aus Stadt und Land » (Saveurs de la ville et de la campagne).
[Office de l'environnement et de l'énergie (responsabilité), Développement cantonal et urbain]
2. Participer à la Semaine suisse du goût
[Développement cantonal et urbain]
3. Rendre les fermes visibles
[Office de l'environnement et de l'énergie (responsabilité), secteur aménagement local et environnement Riehen]
4. Promouvoir le dialogue et le réseau
[Développement cantonal et urbain]
5. Développer des recommandations pour les achats publics de denrées alimentaires et de catering [Développement cantonal et urbain (responsabilité), Office de l'environnement et de l'énergie, Service cantonal des achats publics, Écoles primaires, Services médicaux].
6. Examiner les récompenses internationales
[Développement cantonal et urbain (Fair Trade Town), Office de l'environnement et de l'énergie (Blue Community : www.bluecommunity.ch)]
7. Examiner l'extension de l'offre de conseil et du label « Fourchette verte - Ama terra » [Services médicaux].
8. Promouvoir les jardins scolaires
[Écoles primaires (responsabilité), Service municipal des espaces verts]
9. Renforcer la campagne d'information sur le gaspillage alimentaire
[Office de l'environnement et de l'énergie (responsabilité), Laboratoire cantonal]
10. Examiner les possibilités de réduction des déchets alimentaires dans le domaine du catering et de la restauration
[Office de l'environnement et de l'énergie]
11. Table ronde sur le gaspillage alimentaire
[Office de l'environnement et de l'énergie (chef de file), Laboratoire cantonal]

Une description plus détaillée des onze mesures et des actions correspondantes est discutée selon le thème dans les chapitres 3 à 7. La série de mesures visant à promouvoir un système alimentaire durable a été élaboré puis présenté au Conseil d'État en 2018 par le département de la présidence de Bâle en collaboration avec le groupe technique interdépartemental déjà mentionné et avec la participation de parties prenantes issues de la recherche, de la société et de l'économie.²¹

Rétrospectivement, les mesures prises pour la campagne sur le gaspillage alimentaire et les conseils en matière de gaspillage alimentaire pour la restauration (mesures 9 et 10), le lancement et l'impulsion de la

¹⁹ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2023\). Développement cantonal et urbain. Voir aussi : Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État \(2018\) : Paquet de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 : "Bâle mange avec plaisir de la ville et de la campagne", p. 2.](#)

²⁰ PD/KSTE ff, BVD/jardinage urbain, ED/écoles primaires, GD/services médicaux, GD/laboratoire cantonal, PD/ABSTM-foires & marchés, Riehen/aménagement local et environnement, WSU/AUE-déchets et matières premières, WSU/AUE-agriculture) (Document interne non publié, annexe 3, p. 1).

²¹ Document interne non publié, annexe 1, p. 4.

Semaine suisse du goût à Bâle (mesure 2) ainsi que l'avancement du premier projet bicantonal PDR « Saveurs de la ville et de la campagne » (mesure 1) ont été mis en œuvre avec un succès particulier et un large impact.²² Avec l'adoption, le 30 avril 2024, de la stratégie « Alimentation durable Bâle-Ville 2030 », un nouveau catalogue de mesures plus étendu, comprenant 14 mesures pour les années 2024 à 2026, sera désormais ajouté.

Stratégie pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2030

Pour l'élaboration de la Stratégie pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2030, il a été possible de recourir en partie à des structures déjà bien rodées. Comme pour le développement de la série de mesures précédente, la direction du projet a été confiée au service de développement cantonal et urbain, qui a élaboré la stratégie en collaboration avec un groupe de pilotage et de projet interdépartemental ainsi qu'avec des groupes d'acteurs-trices du système alimentaire bâlois.

Le processus d'élaboration de la stratégie a été achevé en 2023/24. Deux ateliers ont été organisés pour les parties prenantes afin d'impliquer tous-tes les acteurs-trices concerné-e-s du système alimentaire. Les discussions ont porté sur ce que les différent-e-s acteur-trice-s pourraient faire pour rendre le système alimentaire plus durable et sur les conditions dont ils auraient besoin à cet effet ou sur la manière dont les pouvoirs publics au niveau communal pourraient éventuellement soutenir le développement de conditions cadres favorables.²³

Dans la nouvelle stratégie qui vient d'être présentée, il est précisé en introduction que celle-ci « s'adresse aux décideur·euse·s internes et externes à l'administration et aux exécutant·e·s de tous les niveaux [qui] ont à faire d'une manière ou d'une autre avec la production, la transformation, la distribution, l'offre, l'acquisition, la préparation, la consommation et la valorisation des denrées alimentaires dans et pour le canton de Bâle-Ville ». ²⁴ Les thèmes de la série de mesures précédentes sont poursuivis et développés le long de cinq champs d'action. Cinq objectifs ont donc été fixés, avec un total de 14 mesures et instruments correspondants.²⁵

Objectif 1 : Renforcement de la transformation alimentaire régionale et augmentation de l'offre de produits durables de la région.

Le canton soutient explicitement la transformation et le commerce de denrées alimentaires produites de manière durable dans et à partir de la région trinationale et renforce par la même occasion la création de valeur régionale ainsi qu'une économie alimentaire résiliente et respectueuse du climat.

M1 - Mettre en œuvre, suivre et évaluer le projet de développement régional (PDR) « Saveurs de la ville et de la campagne ».

→ Projet PRE déjà en cours, poursuite par rapport à l'ancien plan de mesures, voir également les chapitres 4.3, 4.4, 4.6.

Outils : Économie & Coopération

M2 - Examiner le soutien à la création d'une Food Factory

→ Le canton étudie la possibilité de soutenir la mise en place d'une Food Factory dans le cadre du programme de promotion de l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire, voir chapitre 4.8.

Outils : Économie & Coopération

M3 - Orienter davantage le marché de la ville de Bâle vers le régionalisme et la durabilité

→ Les offres régionales, saisonnières et durables sont encore mieux prises en compte, cf. chap. 4.2.

Outils : Régulation & économie

M4 - Projet pilote pour une alimentation durable lors du développement d'un site

→ Le projet pilote teste les potentiels sociaux, écologiques et économiques de l'alimentation durable et sa contribution à la promotion de la qualité de vie lors du développement de sites.

Outils : information

²² Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

²³ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

²⁴ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 11.

²⁵ Ibid., p. 16 – 22.

Objectif 2 : Augmentation et diversification de l'offre de restauration savoureuse, saine et durable augmente.

Dans ce contexte, le canton doit jouer un rôle de modèle en ce qui concerne les offres de restauration dans ses propres établissements ainsi que dans les établissements avec participation et lors de manifestations. Cela concerne bien entendu aussi les marchés publics.

M5 - Développer des normes de durabilité pour les appels d'offres des marchés publics dans le domaine de l'alimentation et de la restauration

→ De nouvelles normes de durabilité contraignantes sont élaborées pour l'achat cantonal de denrées alimentaires et de services de restauration, ce qui se répercute particulièrement sur la restauration dans les écoles et dans les établissements pénitentiaires. Cf. chap. 3.

Outil : économie

M6 - Promouvoir le label « Fourchette verte - Ama terra » dans les structures de jour des écoles primaires ainsi que dans les crèches de la ville de Bâle

→ Examen du potentiel de mise en œuvre du label aux niveaux secondaires I et II et augmentation du taux de certification des structures de jour du niveau primaire et des crèches de la ville de Bâle à au moins 50 % d'ici 2030. Cf. chap. 3.1.

Outils : Économie & Information

M7 - Recommandations pour une alimentation durable lors de manifestations et d'événements organisés par le canton

→ D'ici début 2025, un nouveau guide contenant des recommandations pour une restauration durable lors de manifestations et d'événements organisés par le canton et l'administration cantonale sera élaboré conjointement. Cf. chap. 3.1.

Outil : information

M8 - Examiner l'offre de conseil en matière de restauration durable

→ Une participation financière du canton aux offres de conseil pour les entreprises de restauration est notamment à l'étude. Cf. chap. 4.5.

Outil : information et coopération

Objectif 3 : Réduction de 50% du gaspillage alimentaire dans le canton de Bâle-Ville

Cet objectif doit être atteint par la promotion de l'information ainsi que des offres de formation et de conseil pour les consommateur·trice·s et les entreprises du secteur de la transformation ainsi que de la restauration.

M9 - Campagne d'action pour la réduction du gaspillage alimentaire

→ La campagne d'action doit être développée et mise en œuvre avec des axes se situant sur tout le long de la chaîne de création de valeur. Cf. chapitre 3.1.2.

Outil: information

M10 - Offre de conseil pour la restauration « Food Save Basel »

→ Dans le prolongement de l'ancienne série de mesures et du projet pilote « Food Save Basel » déjà réalisé, les entreprises de restauration peuvent faire appel à des offres de conseil. Cf. chap. 3.1.2.

Outil : information et coopération

Objectif 4 : Mise en réseau des acteurs·trices du domaine de l'alimentation et renforcement de leur collaboration.

Le canton renforce la mise en réseau et la collaboration des acteurs·trices du domaine de l'alimentation au niveau régional et national.

M11 - Charte de l'alimentation durable pour les villes et communes suisses

→ Dans le cadre de son adhésion au groupe ERFA « Alimentation durable » de l'Union des villes suisses, Bâle s'engage dans le développement d'une charte pour une alimentation durable. Cf. chap. 2.4.

Outil : coopération

M12 – « GenussStadt Basel »(Bâle Ville du goût)

→ En se basant sur l'ancien catalogue de mesures, Bâle Ville du goût doit promouvoir et créer les liens forts entre une culture alimentaire durable et la création de valeur régionale. Cf. chapitre 6.1.1.

Outil : information et coopération

M13 - Examiner les événements de réseau

→ Examiner la possibilité d'organiser des événements en réseau afin de permettre un échange d'expériences intersectoriel. Cf. chapitre 7.1.

Outil : coopération

M14 - Examiner le programme « Food Health »

→ Examen d'une large mise en réseau de différents acteurs-trices de l'administration, de l'économie privée, de la science, etc. concernant la thématique de l'alimentation et la santé. Cf. chapitre 7.1.

Outil : coopération

Objectif 5 : Information de la population sur une alimentation savoureuse, saine et durable

Le canton motive et informe la population pour une alimentation saine et durable et explique comment éviter le gaspillage alimentaire. L'objectif 5 concerne l'information et la sensibilisation et est une tâche transversale qui est en partie couverte par différentes mesures déjà mentionnées ci-dessus, comme la M12 GenussStadt Basel.

Stratégie de protection du climat « Zéro net 2037 »

La partie 1 « Zéro net 2037 » de la stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville a déjà été publiée en septembre 2023. Celle-ci montre comment les émissions directes dans le canton de Bâle-Ville seront réduites à zéro net d'ici 2037. Le Conseil d'État a défini à cet effet des objectifs mesurables dans sept champs d'action, à savoir dans le champ d'action 1) Mobilité, 2) Bâtiments, 3) Construction, 4) Économie, 5) Approvisionnement en énergie, 6) Élimination des déchets et émissions négatives et 7) Agriculture et forêt.²⁶ Le volet 2 de la stratégie de protection du climat s'intéressera aux émissions produites par le canton en dehors de ses frontières et comprendra notamment les champs d'action 1) consommation, 2) alimentation, 3) placements financiers, 4) informatique, 5) transport aérien et maritime, 6) mobilité (TIM extracantonal). Ce volet stratégique et son plan d'action seront élaborés d'ici fin 2024.

2.2 Intégration de la thématique dans les structures administratives et les ressources de la ville

Dans le canton de Bâle-Ville, il n'existe pas de service spécifiquement chargé de l'alimentation durable. Au sens strict et pour les questions de coordination, ce thème est attribué au service « Bases & stratégies » du développement cantonal et urbain. Stefanie Kaiser, responsable de projet de ce service, trouverait judicieux de créer un service spécialisé dans l'alimentation en tant qu'interlocuteur spécialisé au sein de l'administration et vers l'extérieur, mais il s'agit d'une décision politique. Pour le développement de la stratégie, les ressources en personnel existantes ont été priorisées et environ 80% à 100% de poste répartis sur deux personnes, ainsi que l'engagement d'une stagiaire, ont été mis à disposition.²⁷ Le thème transversal est également abordé dans les autres départements et services, par exemple en ce qui concerne les marchés publics, la gestion des surfaces agricoles, la promotion de la santé, l'alimentation dans la restauration collective scolaire, la prévention du gaspillage alimentaire, etc. Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des directions et départements, en ne mentionnant que ceux qui sont directement ou indirectement impliqués dans le thème transversal de l'alimentation ou qui peuvent exercer une influence sur celui-ci.

Département présidentiel

- **Secrétariat général**
 - Service Climat
- **Développement cantonal et urbain**
 - Service « Bases et stratégies » (direction de projet Stratégie pour une alimentation durable)
- **Relations extérieures et marketing local**
 - Service Foires & Marchés

²⁶ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(n.d.\) : Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : zéro net d'ici 2037. Résumé.](#)

²⁷ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

Département de la construction et des transports

- **Secrétariat général**
 - Service des marchés publics (KföB)
- **Urbanisme et architecture**
 - Développement du site
- **Inspection de la construction et de l'hôtellerie-restauration**
 - Autorisation d'exploitation et de débit de boissons
- **Service municipal des espaces verts**
 - Gestion des espaces verts
 - Jardins de loisirs et conseils en jardinage (jardins familiaux)
- **Service des travaux publics**
 - Gestion des biens communaux, autorisations au sein d'espaces publics
 - Élimination, recyclage

Département de l'éducation

- **Écoles primaires**
 - Structures de restauration
- **Écoles secondaires et de formation professionnelle**
 - Structures de restauration
 - Universités (institutions indépendantes)
 - Structures de restauration (privées)
- **Jeunesse, famille et sport**
 - Service d'accueil de jour KITA
 - Structures de restauration (privées)
- **Halle Saint-Jacques**
 - Structures de restauration

Département des finances

- **Immobilier Bâle-Ville**
 - Fermes à bail

Département de la santé

- **Soins de santé**
 - Hôpitaux et maisons de retraite (institutions indépendantes et privées)
 - Structures de restauration (privées)
- **Laboratoire cantonal (contrôle des denrées alimentaires)**
- **Services médicaux**
 - Prévention

Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement

- **Office de l'économie et du travail**
 - Promotion de la place économique, promotion de l'innovation
- **Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)**
 - Service de coordination de la protection de l'environnement
 - Agriculture
 - Déchets et matières premières, sensibilisation aux déchets alimentaires

Pour la mise en œuvre de la série de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021, le financement a pu être assuré en grande partie dans le cadre du budget ordinaire et avec les ressources en personnel existantes. Pour la mesure 1 « Projet de développement régional », le Grand Conseil a approuvé des dépenses d'un montant de CHF 1'975'000 pour les années 2020-2026. Pour la mesure 2 « Bâle Ville du goût », le Conseil d'Etat a approuvé une contribution de l'Etat d'un montant de CHF 280'000 pour les années 2021-2024.²⁸ Dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles mesures découlant de la stratégie 2030, il est prévu, outre la priorisation des ressources existantes, de demander au Conseil d'Etat des financements supplémentaires pour certaines mesures.²⁹

2.3 Interventions parlementaires et initiatives déposées par la société civile sur cette thématique

Intervention parlementaire	Titre	Contenu
22.5587 Question écrite du 19.12.2022	« Question écrite concernant l'état d'avancement de la stratégie pour une alimentation durable » ³⁰	Le Conseil d'Etat est invité à répondre à différentes questions sur l'état d'avancement de la stratégie ainsi qu'à des questions de fond sur la stratégie. Etat : Terminé Décision : Prise de connaissance
21.5808 Question écrite du 08.12.2021	Protection des terres cultivables par l'immobilier de Bâle-Ville ³¹	Le canton de Bâle-Ville possède environ 700 contrats de droit de superficie, dont une partie de terres cultivées ou de surfaces agricoles. Le Conseil d'Etat est invité à répondre à des questions sur le mitage de la Suisse, l'importance de la biodiversité, la construction sur des terres agricoles, etc. Statut : Terminé Décision : prise de connaissance
21.5740 Question écrite du 11.11.2021	« Question écrite Claudio Miozzari concernant les repas dans les structures de jour bâloises » ³²	L'approvisionnement des structures de jour des écoles primaires pour l'année scolaire 2021/22 a fait l'objet d'un nouvel appel d'offres et a été attribué. Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions relatives à l'adjudication (livraison chaude et froide, bilan écologique, cuisines propres, etc.) Statut : Terminé Décision : prise de connaissance
21.5008 Interpellation du 11.01.2021	« N° 161 Alexandra Dill concernant la nouvelle directive douanière qui met en danger notre approvisionnement en denrées alimentaires régionales et durables ». ³³	Questions concernant les nouvelles directives douanières et les conséquences et effets qui en découlent sur l'approvisionnement alimentaire à Bâle. Statut : Terminé Décision : réglée par écrit
21.0785 Conseil du 16.06.2021	« Conseil concernant la révision partielle de la loi sur les jardins récréatifs » ³⁴	Nouveauté dans la loi sur les jardins de loisirs : le point 4a (nouveau) décrit la fonction des jardins de loisirs. « Les aires de jardins de loisirs soutiennent une alimentation durable ». Statut : Terminé Décision : approbation avec modification
20.5404 Question écrite du 21.10.2020	« Question écrite de Harald Friedl concernant la promotion des jardins scolaires à Bâle-Ville » ³⁵	« La série de mesures pour une alimentation durable du canton de Bâle-Ville 2018-2021 met en œuvre, entre autres, une mesure 8 (promouvoir les jardins scolaires) [...] ». Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions concernant les jardins scolaires. Statut : Terminé Décision : prise de connaissance

²⁸ Document interne non publié, annexe 1, p. 6, document interne non publié, annexe 3, p. 2.

²⁹ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

³⁰ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2023\) : Affaire 22.5587 Question écrite Beda Baumgartner concernant l'état d'avancement de la stratégie pour une alimentation durable.](#)

³¹ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2022\) : Affaire 21.5808 Question écrite Oliver Thommen concernant la protection des terres cultivables par l'immobilier de Bâle-Ville.](#)

³² [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2022\) : Affaire 21.5740 Question écrite Claudio Miozzari concernant les repas dans les structures de jour bâloises.](#)

³³ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2021\) : Affaire 21.5008 Interpellation n° 161 Alexandra Dill concernant la nouvelle directive douanière met en danger notre approvisionnement en denrées alimentaires régionales et durables.](#)

³⁴ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2022\) : Objet 21.0785 Ratschlag betreffend Teilrevision des Gesetzes über Freizeitgärten.](#)

³⁵ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2021\) : Affaire 20.5404 Question écrite Harald Friedl concernant la promotion des jardins scolaires à Bâle-Ville.](#)

19.5445 Motion du 23.09.2019	« Motion de Barbara Wegmann et consorts : Alimentation issue de l'agriculture durable dans l'administration cantonale, dans les institutions de droit public ainsi que dans les institutions soutenues par l'Etat et proposant des offres de restauration ». ³⁶	« Les motionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour que l'administration cantonale, les institutions de droit public et les institutions soutenues par l'Etat adoptent progressivement des aliments issus de l'agriculture biologique pour leurs repas ». La motion n'a pas été transmise. Statut : Terminé Décision : Effectuée/non transmise
19.5443 Postulat du 23.09.2019	"Postulat Harald Friedl et consorts concernant l'obtention du label Bourgeon pour Bâle-Ville". ³⁷	Les signataires demandent au Conseil-exécutif d'examiner et de rapporter quelles sont les étapes nécessaires pour que le canton puisse obtenir le label Bourgeon de Bio-Suisse et posent d'autres questions à ce sujet. Statut : Terminé Décision : classée effectuée
19.5432 Question écrite du 18.09.2019	« Semseddin Yilmaz concernant le gaspillage alimentaire dans les hôpitaux et les établissements de soins ». ³⁸	Questions concernant la quantité de déchets alimentaires dans les hôpitaux et les établissements de soins et les mesures de résolution correspondantes. Statut : Terminé Décision : prise de connaissance
19.5537 Interpellation du 21.11.2019	No 134 Christian Griss concernant le gaspillage alimentaire à l'Hôpital universitaire de Bâle ³⁹	Questions sur le gaspillage alimentaire à l'Hôpital universitaire de Bâle.
19.5438 Postulat du 19.09.2019	« Postulat Michelle Lachenmeier et consorts concernant la promotion des fournisseurs de produits régionaux et biologiques sur les biens communaux ». ⁴⁰	La part de denrées alimentaires régionales produites biologiquement sur les terrains communs doit être augmentée, notamment en créant des incitations, par exemple par une réduction des taxes sur les terrains communs pour l'utilisation temporaire ou permanente, et en encourageant de manière simple la commercialisation accrue de denrées alimentaires régionales produites biologiquement. Statut : Terminé Décision : Effectuée/ non transmise
19.5431 Postulat du 19.09.2019	« Postulat Jo Vergeat et consorts concernant la création de surfaces de culture alimentaire dans les quartiers » ⁴¹	Les signataires demandent un jardin par quartier d'une surface d'au moins 1000 m ² , où des légumes et des fruits seront produits biologiquement grâce à l'accompagnement du canton. Statut : Terminé Décision : Classée effectuée
19.5430 Postulat du 19.09.2019	« Postulat Thomas Grossenbacher et consorts concernant la sélection des commerçants sur la place du marché » ⁴²	La restauration sur la place du marché ne correspond pas aux objectifs des mesures pour une alimentation durable. « Les soussignés demandent au gouvernement de promouvoir le choix des commerçants sur la place du marché de manière à ce que les fournisseurs de produits régionaux et biologiques représentent 80 % de l'offre d'ici 2021 ». Statut : Terminé Décision : classée effectuée
19.5440 Postulat du 23.09.2019	Pas de publicité pour des produits et services particulièrement nuisibles au climat sur les biens communs ⁴³	Les auteurs du postulat considèrent que cette politique est contradictoire, car l'état d'urgence climatique a été déclaré et, en même temps, la publicité pour des produits et des services particulièrement nocifs pour le climat est autorisée dans

³⁶ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2021\) : Objet 19.5445 Motion Barbara Wegmann et consorts Alimentation issue de l'agriculture durable dans l'administration cantonale, dans les institutions de droit public ainsi que dans les institutions soutenues par l'Etat et proposant des offres de restauration.](#)

³⁷ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2021\) : Objet 19.5443 Combinaison Harald Friedl et consorts concernant l'obtention du label Bourgeon pour Bâle-Ville.](#)

³⁸ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2019\) : Affaire 19.5432 Question écrite Semseddin Yilmaz concernant le gaspillage alimentaire dans les hôpitaux et les établissements de soins.](#)

³⁹ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2020\) : Affaire 19.5537 Interpellation n° 134 Christian Griss concernant le gaspillage alimentaire à l'Hôpital universitaire de Bâle.](#)

⁴⁰ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2019\) : Objet 19.5438 Costume Michelle Lachenmeier et consorts concernant la promotion des fournisseurs de produits régionaux et biologiques sur l'Allmend.](#)

⁴¹ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2021\) : Objet 19.5431 Combinaison Jo Vergeat et consorts concernant la création de surfaces de culture alimentaire dans les quartiers.](#)

⁴² [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2020\) : Affaire 19.5430 Combinaison Thomas Grossenbacher et consorts concernant la sélection des commerçants sur la place du marché.](#)

⁴³ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2019\) : Objet 19.5440 Combinaison Barbara Wegmann et consorts concernant l'interdiction de la publicité pour des produits et services particulièrement nuisibles au climat sur l'Allmend.](#)

		l'espace public. Il s'agissait notamment de la publicité pour les voyages en avion et les aliments d'origine animale. Statut : Terminé Décision : effectuée / non transmise
19.5144 Motion du 21.03.2019	Bâle pour le climat : préserver et augmenter la biodiversité ⁴⁴	Les auteurs de la motion demandent des mesures pour promouvoir et augmenter la biodiversité. Parmi celles-ci, l'interdiction des pesticides de synthèse dans la production agricole. Statut : en cours de traitement Décision : Transmission au conseil d'état pour l'élaboration d'un projet
18.5239 Interpellation du 28.06.2018	« Interpellation no 68 Erich Bucher concernant la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale 'Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne tous' » ⁴⁵	L'initiative populaire pour la souveraineté alimentaire oblige l'Etat à protéger l'agriculture suisse de la concurrence étrangère en renforçant la protection douanière et en intervenant au niveau de l'économie planifiée, et à stopper les mutations structurelles à l'aide de différents outils. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre à des questions à ce sujet. Statut : Terminé Décision : effectuée oralement
18.1430 Conseil du 19.12.2018	« Conseil Projet de développement régional (PDR) « Saveurs de la ville et de la campagne » : autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025 / Affaire de partenariat ». ⁴⁶	« Par le présent conseil, nous demandons au Grand Conseil d'approuver les dépenses nécessaires, à hauteur de 1,975 million de francs pour les années 2019 à 2025, pour le financement des aides financières aux sous-projets du PDR « Saveurs de la ville et de la campagne » ». Statut : Terminé Décision : approbation
17.5228 Postulat du 08.06.2017	Raphael Fuhrer et consorts concernant le mandat confié au service municipal des espaces verts pour l'éducation de la population sur la culture, la saisonnalité et la biodiversité des produits agricoles ⁴⁷	Demande au service municipal de jardinage des formations, le développement de concepts et des conseils en compostage Statut : Terminé Décision : classée effectuée
17.5375 Interpellation du 31.10.2017	« Interpellation n° 124 David Jenny concernant le Milan Urban Food Policy Pact, prétendu fondement de l'action publique » ⁴⁸	Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions concernant le MUFPP. Statut : Terminé Décision : effectuée par écrit
17.5370 Interpellation du 23.10.2017	« N° 121 Sebastian Kölliker concernant les mesures cantonales dans le domaine de l'alimentation » ⁴⁹	Questions sur le Milan Urban Food Policy Pact et les mesures correspondantes. Statut : Terminé Décision : effectuée par écrit
16.5603 Postulat du 19.12.2016	Postulat concernant les arbres fruitiers dans les parcs pour la population ⁵⁰	Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat d'examiner et de rapporter si et où des arbres fruitiers ou des arbres à fruits comestibles peuvent être plantés dans les parcs. Statut : Terminé Décision : liquidée classée
16.5275 Question écrite du 11.05.2016	« Danielle Kaufmann concernant le concept d'alimentation dans les écoles et dans les structures de jour ». ⁵¹	Il s'agit de différentes questions ouvertes concernant l'alimentation dans les écoles et les structures de jour à Bâle-Ville. Statut : Terminé Décision : prise de connaissance

⁴⁴ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2019\) : Objet 19.5144 Motion Sasha Mazzotti et consorts concernant Bâle pour le climat : préserver et augmenter la biodiversité.](#)

⁴⁵ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2018\) : Affaire 18.5239 Interpellation n° 68 Erich Bucher concernant la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne tous".](#)

⁴⁶ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2020\) : Affaire 18.1430 Ratschlag Projekt zur regionalen Entwicklung \(PRE\) "Genuss aus Stadt und Land" : autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025 / Affaire de partenariat.](#)

⁴⁷ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2020\) : Affaire 17.5228 Combinaison Raphael Fuhrer et consorts concernant le mandat donné au Stadtgärtnerei d'éduquer la population sur la culture, la saisonnalité et la biodiversité des produits agricoles.](#)

⁴⁸ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2017\) : Affaire 17.5375 Interpellation n° 124 David Jenny concernant le Milan Urban Food Policy Pact comme prétendu fondement de l'action publique.](#)

⁴⁹ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2017\) : Affaire 17.5370 Interpellation n° 121 Sebastian Kölliker concernant les mesures cantonales dans le domaine de l'alimentation.](#)

⁵⁰ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2019\) : Affaire 16.5603 Combinaison Toya Krummenacher et consorts concernant les arbres fruitiers dans les parcs pour la population.](#)

⁵¹ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2016\) : Affaire 16.5275 Question écrite Danielle Kaufmann concernant le concept de nutrition dans les écoles et les structures de jour.](#)

16.5137 Postulat du 21.03.2016	Nora Bertschi et consorts concernant l'alimentation respectueuse des ressources naturelles ⁵²	Exigences pour la promotion d'un système alimentaire holistique et durable, révision des données sur les dates de péremption, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilisation et création d'un groupe d'experts cantonal sur la thématique de l'impact environnemental de l'alimentation. Statut : Terminé Décision : classée effectuée
15.5522 Question écrite du 18.11.2015	« Bâle, capitale européenne du véganisme » ⁵³	Diverses questions au conseil municipal sur le thème de la nourriture végétalienne et des cantines. Statut : Terminé Décision : prise de connaissance
15.5140 Postulat du 12.03.2015	Plantation de plantes utiles dans les parterres décoratifs urbains ⁵⁴	Les auteurs du postulat demandent au conseil municipal de réaliser un audit afin de déterminer dans quelle mesure les espaces verts peuvent être plantés de plantes utiles, comme à Zurich et Andernach (DE). Statut : Terminé Décision : classée effectuée
15.5283 Affaire du 08.06.2015	La suffisance dans le canton de Bâle-Ville ⁵⁵	Le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions relatives à la suffisance du canton de Bâle-Ville. Statut : Terminé Décision : liquidée classée
15.5139 Postulat du 12.03.2015	Conseils pour la production alimentaire urbaine et le jardinage urbain ⁵⁶	Le Conseil d'Etat est invité à examiner et à rapporter s'il est possible de mettre à disposition, au sein du service municipal de jardinage, un point de contact proposant des conseils compétents en matière de jardinage biologique et urbain. Statut : Terminé Décision : classée effectuée
15.2000 Initiative populaire cantonale du 09.03.2016	Alimentation durable et équitable ⁵⁷	L'initiative demande au canton de promouvoir l'alimentation végétale dans les établissements de restauration des institutions et administrations de droit public et de réduire ainsi la consommation de produits animaux. En outre, les cuisiniers, les élèves et les professeurs d'économie domestique doivent être formés à la préparation de plats à base de plantes. <i>L'initiative populaire a été rejetée.</i> Statut : Terminé Décision : rejet.

2.4 Appartenance à des initiatives et à des réseaux interurbains

Bâle a co-organisé le congrès sur l'alimentation durable de l'Union des villes suisses en 2019 et a initié, avec les villes de Lausanne et de Zurich, le groupe ERFA sur l'alimentation durable de l'Union des villes suisses pour l'échange commun d'expériences. ⁵⁸ L'ERFA a été institutionnalisé en juin 2024 par l'Union des villes suisses en tant que groupe de travail "Alimentation durable".

En outre, la ville s'est engagée au sein de l'ERFA dans le groupe principal⁵⁹, qui a développé à partir de 2021/22 le processus d'élaboration d'une charte suisse de l'alimentation durable. Cet engagement se reflète également dans la mesure M11 « *Charte de l'alimentation durable pour les villes et communes suisses* ». La charte doit être une déclaration d'intention pour les villes et les communes suisses, par

⁵² [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2018\) : Affaire 16.5137 Combinaison Nora Bertschi et consorts concernant une alimentation ménageant les ressources.](#)

⁵³ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2016\) : Affaire 15.5522 Question écrite Eric Weber concernant Bâle capitale de l'Europe en matière de véganisme.](#)

⁵⁴ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2017\) : Affaire 15.5140 Combinaison Nora Bertschi et consorts concernant la plantation de plantes utiles dans les plates-bandes ornementales urbaines.](#)

⁵⁵ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2022\) : Objet 15.5283 Combinaison Thomas Grossenbacher et consorts concernant la suffisance dans le canton de Bâle-Ville.](#)

⁵⁶ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2017\) : Objet 15.5139 Combinaison Mirjam Ballmer et consorts concernant le conseil pour la production alimentaire urbaine et le jardinage urbain.](#)

⁵⁷ [Grand Conseil du canton de Bâle-Ville \(2017\) : Objet 15.2000 Initiative populaire cantonale concernant "une alimentation durable et équitable".](#)

⁵⁸ Document interne non publié, annexe 1, p. 2 et 5.

⁵⁹ La Charte a été élaborée par le groupe central des villes de Bâle, Berne, Fribourg, St-Gall et Zurich de l'ERFA de l'Union des villes suisses, avec la participation d'autres villes et cantons ainsi que de la Confédération et des milieux scientifiques.

laquelle celles-ci s'engagent, en la signant, à promouvoir des systèmes alimentaires durables au niveau des villes et des communes ainsi qu'à renforcer leur collaboration.

En outre, Bâle a été activement impliquée dans la préparation du premier sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu à New York. « La Suisse s'est engagée dans les préparatifs et a organisé des dialogues nationaux multi-acteurs-trices ; parmi eux, le dialogue entre les villes de Bâle et de Zurich, co-organisé par les deux villes. A Bâle, le développement cantonal et urbain et l'Office de l'environnement et de l'énergie de Bâle-Ville ont joué un rôle déterminant ». ⁶⁰

Bâle a été désignée Fair Trade Town le 14 mai 2022 et remplit les cinq critères exigés. ⁶¹ Suite à une intervention du Grand Conseil, le Conseil d'Etat bâlois avait décidé en 2018 de viser la distinction de Fair Trade Town pour la ville de Bâle.

3 Marchés publics et restauration collective publique

3.1 Restauration collective

Les mesures présentées ci-après dans la restauration collective se réfèrent encore en partie à l'ancienne série de mesures « alimentation durable Bâle-Ville 2018-2021 » et aux mesures de la nouvelle stratégie alimentaire. L'objectif 2 « L'offre de restauration savoureuse, saine et durable augmente et est diversifiée », de la nouvelle série de mesures, doit être mis en œuvre par quatre mesures, dont trois touchent très directement la restauration collective publique. De manière générale, le canton doit assumer son rôle de modèle en matière d'achats publics et orienter les achats publics vers une restauration diversifiée, saine, équitable et respectueuse de l'environnement. ⁶² Une mise en œuvre de cet objectif, l'exercice du rôle de modèle, ne doit pas seulement s'appliquer aux installations de restauration dans les écoles et les foyers, mais aussi aux institutions proches de l'Etat appartenant au canton, telles que les hôpitaux, les hautes écoles, etc... De plus, cela s'applique également aux manifestations organisées par le canton. ⁶³

Conformément à la nouvelle stratégie alimentaire, il est demandé d'élaborer de nouvelles normes de durabilité plus poussées au cours de l'année 2024 (mesure M5 : « Développer des normes de durabilité pour les appels d'offres des marchés publics dans le domaine de l'alimentation et de la restauration »). Celles-ci devront ensuite être introduites dans l'administration au début de l'année 2025 en tant que normes obligatoires. Ces nouvelles normes seront appliquées dans la restauration scolaire et pénitentiaire, ce qui concerne environ 1 million de menus par an. ⁶⁴

Conformément à la nouvelle stratégie, des normes obligatoires seront élaborées d'ici fin 2024 pour la restauration collective, et non plus seulement des recommandations. Il a donc été clairement reconnu que le canton dispose d'un grand potentiel d'action avec un effet de levier considérable dans le domaine des marchés publics en rapport avec l'alimentation. ⁶⁵

Cela se reflète également dans la mesure M7 : « Recommandations pour une alimentation durable lors des manifestations et événements du canton ». A partir de 2025, un guide de recommandations pour une alimentation durable lors de manifestations et d'événements du canton, tels que les événements du Conseil d'Etat et les événements de l'administration cantonale, ainsi que pour les événements soutenus par le fonds Swisslos, doit être élaboré en commun.

Actuellement (2024), les soumissions publiques pour la fourniture de repas sont déjà soumises à l'obligation pour le prestataire de respecter les directives en matière de nutrition et les normes de qualité suisses pour une restauration collective promouvant la santé. Ces directives comprennent également des

⁶⁰ Ibid., p. 2.

⁶¹ [Ville du commerce équitable \(2023\) : Bâle.](#)

⁶² Document interne non publié, p. 2.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030", p. 18](#)

⁶⁵ Document interne non publié, annexe 1, p. 5.

obligations pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, comme par exemple une part minimale de 25% de produits régionaux et une planification des menus en fonction des saisons.⁶⁶

La mesure 7 l'ancienne série de mesures, « Extension de l'offre de conseils et du label 'Fourchette verte - Ama terra' », a permis d'examiner la possibilité d'étendre à d'autres institutions le label « Fourchette verte - Ama terra », y compris les offres de conseils qui y sont liées. Le label est utilisé dans les établissements de restauration, est considéré comme une distinction pour une offre alimentaire équilibrée et est synonyme de qualité et de santé, tout en générant une alimentation durable.⁶⁷ Selon un bilan intermédiaire réalisé en 2021, l'extension a été examinée à l'époque et n'a pas été recommandée sur la base des rapports d'expérience d'autres cantons pilotes.

Toutefois, le projet « E Guete z'Basel » (Bon appétit à Bâle) a été lancé à la place par le département de la santé du canton de Bâle-Ville et la Haute école spécialisée bernoise HES. Il s'agissait d'un projet pilote partenarial et participatif du canton de Bâle-Ville, qui vise à promouvoir une alimentation équilibrée chez les personnes âgées de 65 ans vivant seules et qui est prévu jusqu'à fin 2022.⁶⁸

Les cinq hôpitaux de Bâle sont des institutions de droit public gérées de manière indépendante comme des entreprises autonomes mais appartiennent à 100 % aux pouvoirs publics. Le canton n'a donc aucune influence directe sur la gestion de l'entreprise. Des points d'attaches possibles seraient éventuellement à examiner à l'avenir dans le cadre des stratégies de propriétaire pour les hôpitaux ainsi que dans le cadre de mandats de prestations pour des institutions subventionnées comme les crèches.⁶⁹

Il convient également de mentionner le projet pilote « Gastronomie Zukunft Basel », réalisé par Foodways Consulting GmbH, qui se concentre sur les centres de soins et de retraite, les hôpitaux et les entreprises de restauration de crèches. Il a été financé par la Fondation Christoph Merian (CMS), le développement cantonal et urbain ainsi que l'Office de l'environnement et de l'énergie. De 2020 à 2021, le projet a été mené avec trois entreprises pilotes de restauration collective et a permis d'obtenir 1) des achats alimentaires plus durables, 2) des améliorations supplémentaires dans l'équilibre des offres, 3) une réduction des déchets alimentaires et donc des économies pour les participant-e-s et 4) des processus de réflexion par l'ensemble de l'entreprise.⁷⁰

3.1.1 Directives concernant les parts de labels, les repas selon la pyramide, les parts de nourriture à base de plantes

L'« ordonnance sur les structures de jour et les offres de vacances »⁷¹ s'applique actuellement à la restauration dans les écoles. Le § 5 alinéa 5 décrit les exigences pour les établissements de restauration : « Ils proposent une restauration adaptée à l'âge, équilibrée et saine ». Les repas servis dans les structures d'accueil de jour sont conformes aux directives de la Société Suisse de Nutrition et de nombreuses, mais pas toutes, structures d'accueil de jour sont certifiées par le label « Fourchette verte ».⁷² Selon la nouvelle stratégie, mesure M6 « Promouvoir le label « Fourchette verte - Ama terra » dans les structures de jour des écoles primaires ainsi que dans les crèches de la ville de Bâle », d'ici 2030 au moins 50 % des structures de jour du niveau primaire ainsi que des crèches de la ville de Bâle doivent être certifiées par le label « Fourchette verte - Ama terra » et le potentiel de certification dans les niveaux secondaires I et II doit être clarifié.⁷³ En 2022, 24 % des structures de jour du niveau primaire et 32 % des crèches de la ville de Bâle étaient déjà certifiées « Fourchette verte - Ama terra ».

⁶⁶ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2023\) : Question écrite Beda Baumgartner concernant "l'état de la stratégie pour une alimentation durable"](#).

⁶⁷ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2018\). Paquet de mesures pour une alimentation durable](#), p. 5

⁶⁸ Document interne non publié, annexe 1, p. 5 et [ProjektForum \(2023\) : E Guete z'Basel - Département de la santé du canton de Bâle-Ville et Haute école spécialisée bernoise](#).

⁶⁹ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023 .

⁷⁰ Document interne non publié, p. 5 et [Foodways \(2023\) : Gastronomie Zukunft Basel. Projets pilotes pour rendre les entreprises de restauration bâloises prêtes pour l'avenir](#).

⁷¹ [Canton de Bâle-Ville \(2021\) : SG 412.600 Verordnung über die Tagesstrukturen und die Ferienangebote \(TFV\) \(ordonnance sur les structures de jour et les offres de vacances\)](#).

⁷² [Canton de Bâle-Ville, Département de l'éducation \(2023\) : Écoles primaires. Structures de jour](#).

⁷³ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 18.

Pour les structures certifiées, le label signifie que les repas doivent être préparés selon le principe d'une alimentation saine, conformément à la pyramide alimentaire suisse actuellement en vigueur de la Société Suisse de Nutrition, et des menus exclusivement végétariens qui comprennent également des légumineuses doivent être proposés au moins deux fois par semaine.

De plus, dans toutes les structures de jour du niveau scolaire primaire de la ville de Bâle, un menu végétarien doit être servi quatre fois par semaine (ce qui laisse au maximum un menu par semaine à base de viande ou poisson). Cette mesure est déjà appliquée au sein de toutes les structures de ce niveau. La viande et les produits à base d'œufs doivent provenir de Suisse, le poisson doit être issu de méthodes de pêche durables (MSC, ASC, Bio Bourgeon ou similaires) et les fruits exotiques doivent provenir du commerce équitable.⁷⁴

Avec la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, conformément à la mesure M5 « *Développer des normes de durabilité pour les appels d'offres des marchés publics dans le domaine de l'alimentation et de la restauration* », des normes à respecter obligatoirement sont désormais développées à partir de 2025, qui peuvent aller au-delà de la pratique actuelle.⁷⁵

3.1.2 Déchets alimentaires

Dans l'ancienne série de mesures « *alimentation durable Bâle-Ville 2018-2021* », l'objectif 3 « éviter les déchets alimentaires » et les trois mesures qui s'y rapportent étaient consacrés de manière ciblée au thème des déchets alimentaires en tant que champ d'action. La mesure 9 « Renforcer la campagne d'information sur le gaspillage alimentaire » avait pour but d'informer davantage la population sur les atteintes à l'environnement causées par les déchets alimentaires et de sensibiliser les personnes à la manière dont les déchets alimentaires peuvent être évités dans les ménages. En outre, la population doit être informée sur l'utilisation des dates de péremption (date limite de consommation vs. durée minimale de conservation) et le canton doit aider à réorganiser le système des dates de péremption au niveau fédéral en général.⁷⁶ Selon le bilan de 2021, cette mesure a été mise en œuvre par le biais de différentes campagnes de sensibilisation : 1) des flyers sur le thème du gaspillage alimentaire ont été envoyés à tous les ménages (dans le cadre du projet de bonus pour les économies d'électricité), 2) la campagne nationale « Save Food, Fight Waste » a été accompagnée et soutenue et 3) un nouveau site Internet sur le thème du gaspillage alimentaire a été créé.⁷⁷

La mesure 10 « Examiner les possibilités de réduction des déchets alimentaires dans le domaine de la restauration et du catering » a examiné comment les déchets alimentaires pouvaient être réduits dans le domaine de la restauration et du catering. Le canton de Bâle-Ville devait en outre analyser les déchets alimentaires des entreprises de restauration cantonales et des entreprises privées intéressées et établir des recommandations. Selon les conclusions de 2021 dans le cadre du projet pilote « Food Save Basel » (dirigé par « United Against Waste »), 26 établissements de restauration ont pu réduire considérablement leurs déchets alimentaires entre 2020 et 2021. A titre d'exemple, le REHAB a pu réduire ses déchets alimentaires de 41 %, la maison des générations de Neubad de 70 % et le centre pour personnes âgées du Weiherweg de 51 %. Le projet a été mené par Foodways Consulting GmbH et soutenu financièrement par l'Office de l'environnement et de l'énergie.⁷⁸

La mesure 11 « Table ronde sur les déchets alimentaires » se concentre sur une table ronde lancée par le canton et réunissant des représentant·e-s de la production, de la transformation, du commerce de détail et des institutions sociales. Outre la réduction des déchets alimentaires, la remise de denrées alimentaires encore consommables aux organismes intéressés devrait être davantage encouragée.⁷⁹ La table ronde sur

⁷⁴ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2023\) : Question écrite Beda Baumgartner concernant "l'état de la stratégie pour une alimentation durable"](#).

⁷⁵ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 18.

⁷⁶ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2018 : p. 7\). Paquet de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021.](#)

⁷⁷ Document interne non publié, p. 5.

⁷⁸ Document interne non publié, p. 5 et suivantes.

⁷⁹ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2018 : p. 7\). Paquet de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021.](#)

le gaspillage alimentaire a été lancée en mai 2021 dans le cadre du dialogue multipartite entre Bâle et Zurich.⁸⁰

Dans la nouvelle stratégie d'alimentation durable Bâle-Ville 2030, l'objectif « Le gaspillage alimentaire dans le canton de Bâle-Ville est réduit de 50 % » continue à aborder le thème des déchets alimentaires et à le suivre continuellement, en s'appuyant sur l'ancienne série de mesures. Deux nouvelles mesures ont été définies à cet effet.⁸¹ La mesure M9 « *Campagne d'action pour la réduction des déchets alimentaires* » vise à développer et à mettre en œuvre des actions innovantes et largement soutenues pour la réduction des déchets alimentaires tout au long de la chaîne de création de valeur, avec la participation d'organisations partenaires du commerce de détail, de la gastronomie, de la transformation et d'autres organisations. La mesure M10 « *Offre de conseil pour la restauration 'Food Save Basel'* » permet de poursuivre l'offre de conseil déjà existante pour les entreprises de restauration "Food Save Basel" [projet pilote dans l'ancien plan de mesures] et de soutenir une mesure ainsi que le conseil pour la réduction des déchets alimentaires pour les entreprises de restauration. Le canton participera aux frais de conseil.

Parmi les projets déjà réalisés, il convient de mentionner l'action « *Bâle mange sans déchets* ». Ce projet soutient de manière simple l'utilisation de vaisselle réutilisable dans la restauration à emporter, aussi bien pour les entreprises de take-away que pour les consommateurs. A Bâle-Ville, le groupe de travail « *Basler Littering-Gespräche* » (entretiens de Bâle sur le littering) participe à l'action « *Bâle mange sans déchets* ». Ce groupe de travail est composé de représentant-e-s des autorités (nettoyage urbain, Office de l'environnement et de l'énergie) et de l'économie (Coop, Denner, Globus, Migros, Manor, McDonald's, Starbucks, Valora, Gewerbeverband Basel-Stadt, Pro Innerstadt).⁸²

En outre, le premier banquet bâlois « *Foodsave.Bankett* » a eu lieu le 24 septembre 2022, au cours duquel des aliments sauvés ont été mis en conserve et préparés en un menu à trois plats. L'Office de l'environnement et de l'énergie de Bâle, entre autres, fait partie des organisateurs de cet événement.⁸³

Parmi les projets de la société civile, il convient de mentionner « *Madame Frigo* ». Madame Frigo est une organisation à but non lucratif dont le siège est à Berne et qui promeut l'installation de réfrigérateurs accessibles au public. Grâce à ce projet, il existe actuellement six réfrigérateurs publics à Bâle-Ville.⁸⁴

3.1.3 Subventionnement de menus durables

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

3.2 Autres éléments concernant les marchés publics et les appels d'offres

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

4 Promotion des structures de vente directe, du régionalisme et de la transparence

Dans la stratégie d'alimentation durable de Bâle-Ville 2030, le champ d'action 2 poursuit la promotion d'un « *approvisionnement alimentaire régional & de création de valeur* ». Le canton doit promouvoir une production, une transformation et un approvisionnement durables et régionaux des denrées alimentaires, et ainsi également augmenter la valeur ajoutée et les emplois dans la région. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des mesures déjà mises en place, notamment via le projet PRE « *Saveurs de la ville et de la campagne* » (cf. 4.4).

⁸⁰ Document interne non publié, p. 6.

⁸¹ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 20.

⁸² [Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement \(2023\) : Office de l'environnement et de l'énergie. Bâle mange sans déchets.](#)

⁸³ [Banquet Foodsave \(2023\) : Banquet Foodsave Bâle.](#)

⁸⁴ [Madame Frigo \(2023\) : Sites.](#)

4.1 Soutenir les initiatives visant à redéfinir les relations entre les consommateur·trice·s et les producteur·trice·s

La ville de Bâle soutient également, par le biais du projet PRE « Saveurs de la ville et de la campagne » (voir 4.4 et 4.3), le sous-projet PRE « Feld zu Tisch » (du champ à la table) qui encourage la commercialisation directe de produits régionaux grâce à la mise en place d'une meilleure logistique (voir 4.4 et 4.5). En outre, la ville est en contact avec de nombreuses initiatives de la société civile, telles que Urban Agriculture Basel, le forum alimentaire récemment créé à Bâle, etc.

Dans la ville de Bâle, il n'existe actuellement aucun fonds d'encouragement municipal exclusivement destiné aux projets de développement durable, où des tiers peuvent demander des fonds. Toutefois, le fonds Swisslos soutient également des projets d'utilité publique dans le domaine du développement durable ; de plus, il existe à Bâle un large paysage de fondations, comme par exemple la Fondation Christoph Merian.⁸⁵

4.1.1 Marchés couverts, magasins pop up, plateformes internet, épicerie participative, ACP

Les projets et entreprises de ces domaines cités ici sont privés et ne sont pas soutenus par le canton de la ville. A Bâle-Ville, il existe un marché couvert qui n'appartient plus à la ville, mais qui est néanmoins un lieu de rencontre important en rapport avec la thématique de l'alimentation et qui dispose d'une offre variée de produits alimentaires. Le marché couvert met également à disposition une pop-up box où toutes sortes de choses, des aliments entre autres, peuvent être exposées et vendues.

Parmi les autres projets de l'économie privée et de la société civile, citons « Bioflix », un magasin bio à Bâle qui propose des produits alimentaires régionaux provenant directement d'agriculteur·trice·s et de producteur·trice·s de la région bâloise, leur offrant ainsi une plate-forme de commercialisation. Le magasin est ouvert 365 jours par an et fonctionne grâce à un système d'accès numérique. « LOKAL » est également un magasin d'alimentation qui propose des produits équitables issus de l'agriculture paysanne et de petites manufactures de plus de 130 petit·e·s producteur·trice·s de Bâle et des environs (rayon d'environ 30 km). Certaines spécialités proviennent également d'autres régions de Suisse. Il est également important de mentionner la coopérative Agrico, bien ancrée à Bâle et dans les environs, sur le Birmattenhof à Therwil. Ce projet est considéré comme un promoteur précoce qui a fait avancer l'agriculture biologique ainsi que la vente directe et une nouvelle conception des rapports entre producteur·trice·s et consommateur·trice·s. Avec plus de 1000 membres de la coopérative, plus de 2200 abonnements (en 2016) et plus de 80 hectares de surface agricole utile exploitée (également dans la région frontalière), il a atteint une importance considérable. En outre, il existe autour de Bâle plusieurs petits projets régionaux d'agriculture contractuelle et d'abonnements de légumes tels que Wildacker Gemüseabo, Plankton, etc.

4.2 Marchés hebdomadaires

Le marché hebdomadaire le plus important pour la vente et la commercialisation directe de produits alimentaires frais est le Stadtmart de Bâle, qui a lieu six fois par semaine. Y sont admis en premier lieu les vendeur·euse·s de produits frais et également un nombre limité selon le règlement de commerces de restauration.⁸⁶ Le « Schlemmermarkt » (marché des gourmets), qui a lieu une fois par semaine, suit une autre orientation et s'adresse en premier lieu aux commerces de restauration proposant des produits à consommer immédiatement ainsi que des produits à emporter, mais aussi des produits frais de toutes sortes.⁸⁷

Conformément à la mesure M3, « *Orienter davantage le marché urbain de Bâle vers le régionalisme et la durabilité* »⁸⁸, de la nouvelle stratégie, le marché hebdomadaire mettra à l'avenir encore plus l'accent sur le régionalisme, la saisonnalité, la durabilité et la production maison. Selon un sondage, environ 77 % des

⁸⁵ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

⁸⁶ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2023\) : Prescription Basler Stadtmart et Basler Schlemmermarkt pour l'année 2023, p. 2.](#)

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030", p. 17.](#)

légumes et des fruits proposés proviennent actuellement de la production régionale des trois pays, c'est-à-dire de la région de Bâle (Suisse du Nord-Ouest), d'Alsace et de Baden.⁸⁹

En outre, il existe encore neuf marchés de quartier qui ont lieu chaque semaine et sur lesquels des denrées alimentaires sont directement commercialisées.⁹⁰ Il s'agit du Matthäusmarkt, du St. Johannismarkt à la Vogesenplatz et Hebelplatz, du Märkt am Tellplatz, du marché du mardi sur la Rütimeyerplatz, du marché du soir sur la Rütimeyerplatz, du Breitemarkt, du Wettsteinmarkt, du marché du mercredi sur l'Allschwilerplatz et du Erlenmarkt.

4.3 Promotion des labels régionaux

Dans la région de Bâle, le label régional « Saveurs de la ville et de la campagne » existe depuis 2018. L'histoire de la création du label régional est étroitement liée au projet PRE « Saveurs de la ville et de la campagne » et à la suite de la participation de Liestal en 2016 en tant que ville suisse du goût. En 2016, la marque « Genuss aus Baselland » (Saveurs de la campagne bâloise) a d'abord vu le jour. Un élargissement du périmètre incluant le canton de Bâle-Ville et l'intégration d'autres promoteurs ont ensuite eu lieu en 2018. La marque doit permettre de renforcer les ventes de produits agricoles et d'augmenter la valeur ajoutée dans la région. Le plus grand nombre possible des quelque 900 exploitations agricoles des deux cantons de Bâle doit en profiter. L'organisme responsable de la marque est l'association « Saveurs de la ville et de la campagne ». Depuis mai 2021, celle-ci est également membre de « Le meilleur de la région »⁹¹, l'association des marques régionales des régions d'Argovie, de Berne, du Jura, de Soleure, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Zurich et de la Suisse centrale. La marque certifie les produits selon le standard de marque régionale de « regio.garantie », valable au niveau national.⁹²

4.4 Projets de développement régional (PDR)

Dans la série de mesures pour *une alimentation durable de Bâle-Ville 2018-2021*, la mesure 1 « Examiner le projet de développement régional Saveurs de la ville et de la campagne » reflète l'engagement de la ville de Bâle en faveur de la promotion de la production régionale par le biais de la commercialisation directe. Le projet PRE « Saveurs de la ville et de la campagne » a été lancé et initié en 2017 par un large groupe de soutien régional des deux cantons de Bâle avec un avant-projet. Le projet vise à soutenir les investissements des entreprises agricoles et de transformation ainsi que des prestataires de services qui transforment ou commercialisent des matières premières régionales. Entre-temps, le projet bicantonal PRE « Saveurs de la ville et de la campagne » a pu être lancé comme prévu avec une autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025. La phase de mise en œuvre a débuté en 2022 et le projet devrait durer jusqu'en 2027. Le projet est porté par l'association du même nom.⁹³ Le cœur du projet est constitué d'une vingtaine de sous-projets, comme la plateforme « Du champ à la table », la fromagerie fermière Nebiker, la ferme aux herbes Amriza, l'IG Juramalz, etc. La contribution approuvée du canton de Bâle-Ville pour le financement des aides financières aux projets partiels pour la période 2020-2026 s'élève à 1'975'000 francs.⁹⁴ Pour l'étape de base et la phase de mise en œuvre, un volume de projet total de 16,4 millions de francs pour les années 2019 à 2025 a été compté.⁹⁵

Dans la nouvelle stratégie, la mesure M1 « Mise en œuvre, suivi et évaluation du projet de développement régional (PDR) « Saveurs de la ville et de la campagne » » poursuit l'engagement de la ville de Bâle en

⁸⁹ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2022\) : Nouveau stand sur le marché de la ville de Bâle avec des produits régionaux.](#)

⁹⁰ [Canton de Bâle-Ville : Marchés de quartier](#)

⁹¹ [Regio Garantie \(2023\) : Le label de qualité regio.garantie explique.](#)

⁹² Ibid.

⁹³ Document interne non publié, p. 4 et [Canton de Bâle-Campagne, Ebenrain \(2023\) : PRE "Les plaisirs de la ville et de la campagne"](#).

⁹⁴ [Canton de Bâle-Ville \(2022\) : Rapport budgétaire 2022, p. 342.](#)

⁹⁵ Volume total du projet : 16,4 millions, contribution de la Confédération : 4,9 millions, contribution du canton de Bâle-Campagne : 3,95 millions, contribution du canton de Bâle-Ville : 1,975 million, autofinancement des responsables des projets partiels : 5,575 millions, cf. également [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État \(2018\) : Ratschlag. Projet de développement régional \(PRE\) "Genuss aus Stadt und Land" : autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025.](#)

faveur de ce projet PDR et examine un autre PDR en collaboration avec les parties prenantes et d'autres partenaires de mise en œuvre.⁹⁶

4.5 Promotion de la durabilité et de la provenance régionale dans la restauration

Jusqu'à présent, il n'existait pas de programme d'encouragement, de programmes de conseil concrets, de distinctions, ou autre. Avec l'offre de conseil « Food Save Basel », le canton soutient les entreprises de restauration intéressées par une contribution financière pour la mesure et un coaching visant à réduire le gaspillage alimentaire.⁹⁷

Dans la nouvelle stratégie, la mesure M8 « Examiner l'offre de conseil pour une gastronomie durable » examine une participation financière du canton aux offres de conseil pour les entreprises de gastronomie. En outre, la création d'une convention volontaire avec des objectifs communs pour les entreprises de restauration participantes doit être examinée et des possibilités d'échange d'expériences sur les pratiques fructueuses doivent être créées.⁹⁸

4.6 Plateformes d'achat, de logistique et de mise en réseau pour les exploitations agricoles et la restauration

Avec le soutien du projet PRE « Saveurs de la ville et de la campagne » de la part de la ville de Bâle, le projet partiel « Du champ à la table » est également soutenu. Ce dernier reçoit aussi du soutien du « Genossenschaft Lebensmittel Netzwerk Basel », un réseau de restaurateur·trice·s, de commerçant·e·s et de producteur·trice·s de denrées alimentaires qui organise une plateforme de marché et la logistique pour la distribution des produits. La coopérative met à disposition une plateforme de marché en ligne à but non lucratif pour le commerce direct dans le nord-ouest de la Suisse. « Du champ à la table » souhaite ainsi amener dans les cuisines des restaurants et les rayons des magasins de la région des aliments régionaux issus d'une agriculture à petite échelle et respectueuse des ressources. Les exploitations agricoles régionales sont donc soutenues dans le domaine de la commercialisation et de la logistique. Ainsi la restauration le commerce de détail, c'est-à-dire les magasins, ont un accès facile à une offre de produits régionaux de qualité.⁹⁹

4.7 Soutien logistique pour la vente directe

Comme indiqué au point 4.6, « Du champ à la table » soutient la logistique de la vente directe.

4.8 Promotion de structures de transformation à usage collectif

Avec la mesure M2 « Examiner le soutien à la mise en place d'une Food Factory » de la nouvelle stratégie alimentaire¹⁰⁰, le canton de Bâle-Ville examine le soutien à la mise en place d'une Food Factory dans le cadre du programme de promotion de l'innovation dans le domaine de l'économie circulaire. La création de structures de transformation communes y est également envisagée. Il s'agit ainsi de créer des locaux avec des infrastructures partagées ou d'encourager la mise en réseau des infrastructures existantes pour les start-ups et les entreprises locales dans le domaine de la production, de la transformation et de l'innovation alimentaires. Le programme doit être financé par le fonds de promotion économique.

⁹⁶ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 16.

⁹⁷ [Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement \(2023\) : Office de l'environnement et de l'énergie. Food Save Bâle-Ville.](#)

⁹⁸ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 19.

⁹⁹ [Réseau alimentaire de Bâle \(2023\) : Champ à table. Place de marché pour le commerce direct régional.](#)

¹⁰⁰ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#), p. 16

5 Surfaces agricoles utiles en mains publiques et agriculture urbaine

5.1 Gestion des terres et des exploitations agricoles

13 exploitations agricoles sont attribuées au canton de Bâle-Ville, pour une surface utile totale de 433 hectares, dont 67,5 hectares à l'étranger et 19,7 hectares dans un autre canton.¹⁰¹ Seules huit exploitations se trouvent sur le territoire du canton de Bâle-Ville. La plupart des exploitations sont situées dans les communes rurales de Riehen (5) et Bettingen (2), une seule se trouve directement sur le territoire de la ville (Klosterfiechten). 93 % des surfaces agricoles sont affermées, dont une grande partie par le canton ou la commune de Riehen. Les 11 exploitant-e-s de surfaces viticoles ne sont pas comptés parmi les exploitations attribuées au canton. Les surfaces viticoles s'élèvent au total à 4,8 hectares.¹⁰² Le canton de Bâle-Ville loue au total des terres et fermes à sept exploitations agricoles, dont quatre sont exploitées biologiquement, deux selon les directives d'IP Suisse et une selon les PER (Hof Oberaesch : bio, Neumatthof : bio, Neuhof : IP, Bäumlhof : IP, Hof Klosterfiechten : bio, Hof St. Margrethen : bio, Hof Bettingen : IP). Des visites sont possibles dans les fermes, certaines font également office de fermes pédagogiques et accueillent des classes.¹⁰³

En tant qu'orientation générale, un modèle pour l'agriculture des deux cantons a été développé en 2020 par les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, qui doit servir de base pour le développement de stratégies, de plans d'action, de programmes et de projets.¹⁰⁴

5.2 Promotion du jardinage urbain et des jardins communautaires

Jardins communautaires et jardinage urbain

La ville de Bâle dispose d'environ 240 hectares d'espaces verts et d'espaces libres publics. Beaucoup d'entre eux sont des parcs, des terrains d'écoles et, le cas échéant, des surfaces présentant un potentiel d'utilisation pour des projets d'urban gardening. Le service horticole de la ville de Bâle est responsable de la gestion des espaces verts et met en œuvre le § 55, le principe de la participation lors de l'aménagement des surfaces utilisées en commun, conformément à l'ordonnance du 22 mai 2007 sur la participation de la population des quartiers.¹⁰⁵

Le service de développement cantonal et urbain a rédigé un document de base intitulé « Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ? », qui fournit des informations sur cette forme d'agriculture et présente différents projets à Bâle-Ville.¹⁰⁶ Dans le cadre du projet « Milchsuppe » (soupe au lait), une partie d'un terrain de jardins familiaux a été reclassée et sert désormais d'espace vert public. Dans ce cadre, la surface « Gartenlabor » (laboratoire potager) doit être utilisée comme jardin communautaire dans l'espace public. Si le Conseil d'État donne son accord, la réalisation de l'espace vert devrait avoir lieu en 2023.¹⁰⁷

En outre, le département des jardins de loisirs du service municipal des espaces verts propose des conseils en matière de jardinage et de compostage à tous les habitants qui le souhaitent.¹⁰⁸

Parmi les acteurs·trices important-e-s non soutenus par l'État, il convient de mentionner Urban Agriculture Basel, un réseau d'utilité publique qui soutient depuis plus de 10 ans des projets et des organisations dans la région de Bâle et qui s'engage pour un cycle alimentaire global et biologique. Outre des actions spécifiques à l'agriculture urbaine, le réseau comprend également divers projets sur des thèmes tels que

¹⁰¹ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2023\) : Office des statistiques. 7 Agriculture.](#)

¹⁰² [Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement \(2023\) : Office de l'environnement et de l'énergie, entreprises de Bâle-Ville.](#)

¹⁰³ [Canton de Bâle-Ville, Immobilier \(2019\) : Agriculteurs dans une agglomération urbaine. Fermes affermées de la ville de Bâle.](#)

¹⁰⁴ [Canton de Bâle-Campagne \(2020\) : Lignes directrices de l'agriculture des deux Bâle.](#)

¹⁰⁵ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service des parcs et jardins de la ville. Participation.](#)

¹⁰⁶ [Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel \(2016\) : Qu'est-ce que l'agriculture urbaine ?](#)

¹⁰⁷ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service des parcs et jardins de la ville. Soupe au lait.](#)

¹⁰⁸ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service municipal de jardinage. Loisirs et conseils en jardinage.](#)

les semences, l'agriculture contractuelle régionale, la permaculture ou l'échange interculturel.¹⁰⁹ Urban Agriculture Basel est également l'un des promoteurs du Weltacker (champ du monde) à Nuglar dans le canton de Soleure.¹¹⁰

Traitement des jardins familiaux

Le service municipal des espaces verts de Bâle loue 5'100 jardins et parcelles de loisirs sur 32 sites à Bâle. Les aires de jardins de loisirs couvrent au total 168 hectares, dont environ 78 hectares se trouvent sur le territoire cantonal.

Actuellement, l'offre est inférieure à la demande et il existe une grande liste d'attente d'environ 1 700 inscriptions, la priorité étant donnée aux familles résidant à Bâle-Ville.¹¹¹ Les locataires des différentes parcelles de jardin sont membres de l'association de jardins familiaux correspondante et doivent en principe respecter le règlement des jardins familiaux¹¹². Les jardins familiaux de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne sont gérés par des associations.

Pour l'utilisation des jardins de loisirs, des parcelles peuvent être louées par le biais d'un contrat de bail régulier. En signant ce contrat, les locataires acceptent tous les règlements relatifs à l'utilisation des parcelles. Depuis une décision du Grand Conseil de 1994, cela signifie que l'exploitation doit être proche de la nature et biologique. Les fiches techniques de « Familiengärten naturnah gepflegt » (Jardins familiaux entretenus de façon naturelle) servent de directives.¹¹³ Les nouveaux locataires suivent un cours de jardinage biologique. Le contrat de bail est conclu entre le locataire et le service municipal des espaces verts. Les jardins de loisirs situés dans une zone de protection des eaux souterraines ou à proximité de cours d'eau font l'objet de prescriptions particulières.¹¹⁴

Conflits d'objectifs et protection

Les parcelles encore existantes appartenant au canton de Bâle-Ville sont en grande partie protégées par la **loi cantonale sur les jardins de loisirs** (Kantonales Gesetz über Freizeitgärten).¹¹⁵

En revanche, les surfaces louées sur le territoire du canton de Bâle-Campagne ou en France ne sont pas protégées ; il existe ici une pression de développement de la part de Bâle-Campagne et de la France.¹¹⁶

6 Sensibilisation et éducation

Dans le cadre de la série de mesures 2018-2021, la ville de Bâle a déjà organisé diverses campagnes et manifestations qui peuvent être classées dans la catégorie sensibilisation et éducation. Certaines d'entre elles ont déjà été présentées dans les chapitres précédents. La stratégie 2030 doit également accorder une place à l'information et à la sensibilisation. Le canton doit contribuer à informer et à motiver la population à adopter une alimentation durable et saine.¹¹⁷

6.1 Campagnes et informations pour une alimentation durable et thèmes associés

Dans le cadre de l'éducation des écolier·ère·s, une exposition permanente a été développée à Bâle par le service de santé des enfants et des jeunes, que les écolier·ère·s peuvent justement visiter. « *Rüebli, Zimt & Co. Ernährungsausstellung* » est une exposition interactive spécialement conçue pour les classes de 2e

¹⁰⁹ [Agriculture urbaine de Bâle \(2023\) : Modèle.](#)

¹¹⁰ [Jardins de Nuglar \(2023\) : L'école des champs. Expériences dans les champs. Le champ du monde.](#)

¹¹¹ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service des parcs et jardins de la ville. Jardins de loisirs.](#)

¹¹² [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2015\) : Service des parcs et jardins de la ville. Règlement sur les jardins familiaux.](#)

¹¹³ [Association suisse des jardins familiaux \(2023\) : Feuilles d'information / Brochures.](#)

¹¹⁴ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service municipal des espaces verts. Droits et obligations](#) et [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service municipal des espaces verts. Protection des eaux et des eaux souterraines.](#)

¹¹⁵ [Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports \(2023\) : Service des parcs et jardins de la ville. Planification stratégique](#) et [canton de Bâle-Ville \(2012\) : SG 911.900 Gesetz über Freizeitgärten \(loi sur les jardins de loisirs\).](#)

¹¹⁶ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

¹¹⁷ Document interne non publié, p. 4.

et 3e année de l'école primaire du canton de Bâle-Ville. Un parcours interactif permet aux élèves d'aiguiser leurs sens et de se familiariser avec le thème de l'alimentation équilibrée dans un cadre adapté à leur âge. Une partie de l'exposition se concentre spécifiquement sur « l'essentiel de l'assiette optimale ». ¹¹⁸

En outre, le service de santé pour enfants et adolescent·e·s de la ville de Bâle a développé des dépliants adaptés à l'âge des enfants et des parents. Les « Znüni-Tipps Kindergarten und Schule » fournissent des informations sur la saisonnalité des fruits et légumes régionaux pour un goûter sain. Il est également mentionné que les fruits d'outre-mer comme les mangues, les bananes et les ananas ne devraient pas être consommés quotidiennement et devraient si possible provenir du commerce équitable. ¹¹⁹

Au jardin d'enfants, ce dépliant est distribué en même temps que la « Znüni-Box »¹²⁰, une boîte à emporter en aluminium, avec l'idée que les parents donnent aux enfants des collations saines. Le dépliant « Optimaler Teller » (assiette optimale) a également été conçu pour les élèves du primaire. Selon ce dépliant, une assiette optimale se compose d'au moins 2/5 de légumes et/ou de fruits, de suffisamment d'aliments riches en amidon (2/5) et de peu d'aliments riches en protéines (1/5).¹²¹ Le dépliant est également distribué dans le cadre de la mesure de formation continue « Rüebl, Zimt & Co. Ernährungsausstellung ».

Une autre campagne d'information permanente est le « Klimaweg ». Le « Klimaweg » est un parcours pédagogique à travers Bâle avec actuellement 11 postes différents sur le thème du climat, qui informe sur les possibilités d'action et les campagnes de Bâle-Ville pour la protection du climat. Le poste 2 « Was kaufst du ein ? » (Qu'est-ce que tu achètes ?) informe aussi bien sur l'alimentation durable que sur le lien entre la consommation de différents biens (l'accent étant mis sur les denrées alimentaires) et les atteintes à l'environnement ainsi que sur le gaspillage alimentaire. Le dépliant qui l'accompagne contient également des informations sur les solutions possibles et sur la manière dont les consommateur·trice·s peuvent avoir une influence par leur comportement. ¹²²

6.1.1 Événements

Les différentes manifestations et événements organisés autour de la grande manifestation annuelle « Genusswoche Basel » (Semaine du goût Bâle) dans le cadre de la Semaine suisse du goût sont à noter comme un événement majeur de ces dernières années. En 2022, Bâle était en outre la ville du goût de la Suisse. Selon la devise « La semaine du goût de Bâle promeut le plaisir et la joie de bien manger et invite à découvrir la diversité des saveurs de Bâle en mettant l'accent sur le régionalisme, la saisonnalité et l'artisanat », cette manifestation a pu donner des impulsions qui ont encore des répercussions aujourd'hui. ¹²³ Le Conseil d'État a approuvé une contribution d'État d'un montant total de 280 000 CHF pour l'association Semaine du goût de Bâle pour les années 2021-2024. ¹²⁴ La thématique est donc encouragée au-delà de 2022 et plus loin que ce que demande la mesure 2 de la série de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 « Participer à la semaine du goût suisse ». En effet, la semaine du goût de Bâle a été lancée et une association de soutien a été créée avec la participation, entre autres, de l'association des restaurateurs de Bâle-Ville, StadtKonzeptBasel.

Cela se reflète aussi clairement dans la mesure M12 « GenussStadt Basel » de la nouvelle stratégie pour une alimentation durable. ¹²⁵ Le site GenussStadt Basel doit continuer à promouvoir, en tant qu'alliance

¹¹⁸ [Canton de Bâle-Ville, Département de la santé \(2023\) : Services médicaux. Exposition sur l'alimentation pour les 2e & 3e classes primaires.](#)

¹¹⁹ [Canton de Bâle-Ville, Département de la santé \(2023\) : Services médicaux. Service médical scolaire. Conseils pour le goûter au jardin d'enfants et à l'école.](#)

¹²⁰ [Canton de Bâle-Ville, Département de la santé \(2023\) : Services médicaux. Action "Znüni-Box".](#)

¹²¹ [Canton de Bâle-Ville, Département de la santé \(2023\) : Services médicaux. Service de médecine scolaire. Ton assiette optimale.](#)

¹²² [Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement \(2023\) : Office de l'environnement et de l'énergie. Chemin du climat.](#)

¹²³ [Bâle, ville du goût \(2022\) : Bâle - ville des saveurs.](#)

¹²⁴ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'Etat \(2020\) : Décision du Conseil d'Etat du 15 décembre 2020. Semaine du goût de Bâle : contribution de l'Etat pour les années 2021 à 2024.](#)

¹²⁵ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030", p. 21.](#)

largement soutenue et en tant que plateforme de communication, une culture alimentaire régionale et durable, l'appréciation de la bonne nourriture et la valeur ajoutée régionale qui en découle.

6.1.2 Soutien aux lieux d'échange et d'apprentissage

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

6.1.3 Maison de l'alimentation

Actuellement, il n'existe pas (encore) de maison de *l'alimentation* ou de *house of food* à Bâle. Toutefois, certains lieux, notamment la Markthalle et la mise en place de la Food Factory (cf. mesure 2)¹²⁶ vont déjà partiellement dans ce sens.

6.1.4 Intégration de la thématique dans l'enseignement scolaire, fermes et jardins scolaires

Fermes-écoles

La ville de Bâle soutient le projet existant « Bim Buur in d'Schuel ». Ce projet est une offre pour les enseignant-e-s qui souhaitent enseigner à leurs classes pendant une journée ou une semaine entière dans des fermes sur différents thèmes tels que la production alimentaire, mais aussi les questions environnementales.¹²⁷ Les fermes en location de la ville de Bâle (Hof Klosterfiechten, Bäumlhof, cf. 5.1) sont également intégrées dans le projet.¹²⁸ Au Bäumlhof, il est également possible de travailler son propre lopin de terre, des semailles à la récolte, dans le cadre du projet « mein Acker » (mon champ).

Ce projet est un projet régional des deux Bâle dans le cadre de l'offre nationale SchuB. SchuB est l'abréviation de « Schule auf dem Bauernhof » (l'école à la ferme) et comprend des visites de classes dans des exploitations agricoles. L'organisme responsable de Bim Buur in d'Schuel est l'Union des paysans des deux cantons de Bâle. Les visites de classes sont subventionnées par les directions de l'éducation de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville sur la base d'un accord de prestations entre les deux cantons et l'Union des paysans.¹²⁹

Au niveau de la société civile, la Fondation Christoph Merian a lancé dès 1994 l'initiative « Schule und Landwirtschaft » (Ecole et agriculture), qui permet désormais chaque année à quelque 600 élèves de 3e année primaire du canton de Bâle-Ville de suivre des cours à l'ancienne ferme Brüglinger. Les élèves visitent plusieurs fois la ferme pendant toute une période de végétation et participent activement aux travaux, des semailles à la récolte.¹³⁰

Jardins scolaires

Dans le cadre de la mesure 8 « promouvoir les jardins scolaires » de la série de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021, le canton doit développer un concept de promotion des jardins scolaires et le mettre en œuvre en tenant compte des projets existants.¹³¹ Selon la conclusion de 2021, « une vue d'ensemble des offres existantes a été établie dans le manuel Bildung, qui est à la disposition depuis début 2021 des directions d'écoles et des enseignant-e-s du primaire et du secondaire intéressé-e-s ».¹³²

Le jardin scolaire mobile est un projet de l'association Ökostadt Basel et met gratuitement à la disposition des écoles des plates-bandes surélevées, des graines, de la terre, des plantes, des instructions de plantation et des idées pour les cours. Les plates-bandes sont disponibles pour une saison et sont récupérées à la fin de la saison.¹³³

¹²⁶ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030", p.17](#)

¹²⁷ [Canton de Bâle-Campagne, Ebenrain \(2023\) : Bim Buur in d'Schuel.](#)

¹²⁸ [Canton de Bâle-Ville, Immobilier \(2019\) : Agriculteurs dans une agglomération urbaine. Fermes affermées de la ville de Bâle.](#)

¹²⁹ [Canton de Bâle-Campagne \(2023\).](#)

¹³⁰ [Jardins de Mériane \(2024\) : École et agriculture](#)

¹³¹ [Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État \(2018 : p. 6\). Paquet de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 :](#)

¹³² Document interne non publié, p. 5.

¹³³ [Ökostadt Bâle \(2018\) : Jardin scolaire mobile.](#)

6.2 Formation professionnelle et continue

Aucun contenu n'a été trouvé sur cette thématique ou la thématique n'est actuellement pas (encore) traitée par la ville.

7 Réseaux et participation de la société civile

7.1 Soutien aux mouvements de la société civile et coopération en matière de recherche pour une alimentation plus durable

Les mouvements de la société civile ne sont pas soutenus directement par la ville par le biais de fonds (cf. 4.1), mais ils sont soutenus entre autres par le fonds Swisslos et de nombreuses fondations, comme la Fondation Christoph Merian. Les mouvements de la société civile sont en outre impliqués, par exemple, dans le processus de développement de stratégies.

La mesure *M13 « Examiner les manifestations de réseau »* de la nouvelle stratégie doit désormais se concentrer sur le potentiel des réseaux en général. L'accent est mis sur les manifestations de réseautage, qui permettent d'encourager l'échange d'expériences entre les branches sur les exemples de bonnes pratiques ainsi que le développement de solutions et la collaboration sur les défis et les opportunités actuels tout au long de la chaîne de création de valeur.¹³⁴

Par ailleurs, la mesure *M14 « Examiner le programme 'Food Health' »* de la nouvelle stratégie prévoit également une collaboration avec un large réseau, notamment scientifique, sur le thème de l'alimentation et de la santé. Il est ainsi prévu de « développer, dans le cadre de la promotion de l'innovation et en collaboration avec d'autres cantons ainsi qu'avec des organisations partenaires de la recherche et de l'industrie, un écosystème d'innovation pour des systèmes alimentaires régénératifs avec une focalisation globale sur l'alimentation et la santé - des personnes, mais aussi de la planète. Il s'agit dans un premier temps d'élaborer un concept visant à améliorer la mise en réseau des acteurs-trices régionaux-ales (cantons, hautes écoles, secteur privé) et de créer une plateforme régionale de dialogue et de coopération axée sur l'aspect alimentation et santé ».¹³⁵

7.2 Participation à la mise en place d'un conseil de l'alimentation ou d'un forum sur l'alimentation

L'association Ernährungsforum Basel a été fondée au printemps 2022 et a pour objectif de « continuer à faire fleurir le système alimentaire local entre l'économie, la société civile et la ville ». Pour ce faire, ils s'inspirent des concepts de « Food Policy Council » ou de « Conseil de l'alimentation », comme on les appelle dans d'autres pays. Ce forum doit permettre à différents acteurs-trices du système alimentaire bâlois de se rencontrer et de se réunir. En 2021 déjà, ils ont organisé une série d'événements intitulée « Dialogue dans le quartier - Bâle mange durablement » avec quatre ateliers sur le thème d'une alimentation saine, durable et savoureuse.

Le Forum n'a pas été soutenu financièrement par la ville de Bâle lors de sa création, mais des subventions ont été accordées à deux reprises pour des manifestations organisées par le Forum.¹³⁶

Des délégué-e-s bénévoles des organisations et institutions Foodways, Lebensmittel Netzwerk Basel, LOKAL, Markthalle Basel, Slow Food Basel, Stadt-Land-Guss et Urban Agriculture Basel s'engagent actuellement dans le Forum de l'alimentation de Bâle.¹³⁷

¹³⁴ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#) p. 22.

¹³⁵ [Canton de Bâle-Ville \(2024\) : Stratégie "Alimentation durable Bâle-Ville 2030"](#) p. 22.

¹³⁶ Entretien avec Stefanie Kaiser du 12.01.2023.

¹³⁷ [Forum de l'alimentation \(2021\) : Forum de l'alimentation de Bâle. Pour un système alimentaire durable dans notre ville.](#)

7.3 Autres projets de la société civile (sélection)

Outre les institutions déjà mentionnées dans le domaine de l'alimentation, on peut encore citer Slow Food Basel : Convivium Basel - Stadt und Land,¹³⁸ Stadt-Land-Guss : Recettes durables et saisonnières¹³⁹ ainsi que Baselwandel¹⁴⁰ et le « Peppone Catering – Kindercatering », un service de restauration pour enfants à Bâle qui utilise à 100 % des aliments bio Bourgeon.¹⁴¹ La recherche supplémentaire d'autres projets de la société civile sans implication directe de la ville n'a pas pu être effectuée dans le cadre de cette étude en raison de la taille de la ville.

Résumé et conclusions

Dans le canton-ville de Bâle, le mandat d'action pour la promotion d'une alimentation durable fait partie des objectifs liés à la crise climatique et à la protection du climat et est donc étayé par la loi à plusieurs reprises, notamment par le biais de l'objectif zéro net 2037, qui est ancré dans la Constitution cantonale au §16 « Justice climatique ». En outre, Bâle a été l'une des premières villes suisses à signer le « Milan Urban Food Policy Pact » (MUFPP) dans le cadre de l'Expo Milano 2015.

Dès 2018, la « série de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 » a été développée avec un programme en 11 points. L'accent était mis entre autres sur le soutien du projet « Genuss aus Stadt und Land » (Saveurs de la ville et de la campagne), sur les manifestations et les activités dans le cadre de « Genussstadt 2022 » (ville du goût 2022), sur les recommandations et les mesures pour la restauration collective publique, sur la sensibilisation à la prévention des déchets et du littering ainsi que sur le gaspillage alimentaire et sur la promotion des jardins scolaires.

Au printemps 2024, la stratégie « Nachhaltige Ernährung Basel-Stadt 2030 » (Alimentation durable Bâle-Ville 2030) a été adoptée avec cinq objectifs et 14 nouvelles mesures. D'un point de vue général, la stratégie doit soutenir des conditions cadres favorables à une alimentation saine et durable et contribuer à réduire d'au moins 25 % l'empreinte climatique par habitant dans le domaine de l'alimentation d'ici 2030 ainsi qu'à atteindre les objectifs climatiques cantonaux. La stratégie doit également contribuer à la réalisation d'objectifs au niveau fédéral, comme celui de réduire de moitié le gaspillage alimentaire et de promouvoir une agriculture durable. Les cinq objectifs fixés dans la stratégie se concentrent 1) sur la promotion de la production et de la transformation régionales et durables, 2) sur l'alimentation durable et le rôle de modèle dans les achats publics et la restauration collective publique, 3) sur la prévention du gaspillage alimentaire, 4) sur une large mise en réseau et collaboration des acteurs·trices du domaine de l'alimentation et 5) sur l'information de la population.

Avec la nouvelle Stratégie pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2030, le levier des marchés publics et de la restauration collective sera davantage utilisé que par le passé. Ainsi, au cours de l'année 2024, des standards avec des exigences obligatoires pour la restauration collective publique seront développés, allant au-delà de simples recommandations. Actuellement, de nombreuses structures de jour s'alignent sur les directives de Fourchette verte pour la restauration scolaire. Une nouvelle mesure a été développée à cet effet, qui vise à ce qu'au moins 50 % des restaurants scolaires et des crèches fassent appel à cette certification. Dans la restauration collective du niveau primaire, un menu végétarien est d'ores et déjà servi quatre fois par semaine, les produits d'origine animale proviennent de Suisse et le poisson doit au moins être certifié MSC, ASC ou biologique, et les produits extra-européens doivent être issus du commerce équitable. La nouvelle stratégie d'alimentation durable Bâle-Ville 2030 devrait permettre de mettre en place des normes encore plus strictes à partir de 2025.

L'accent déjà mis sur la promotion des structures régionales et de commercialisation directe est également poursuivi dans la nouvelle stratégie et trouve une continuité dans la participation et le soutien au projet PRE déjà en cours « Genuss aus Stadt und Land » (Saveurs de la ville et la campagne) et au sous-projet

¹³⁸ [Slow Food Suisse \(2023\) : Local et global. Bâle - ville et campagne.](#)

¹³⁹ [Le plaisir de la ville et de la campagne \(2017\) : Bonjour !](#)

¹⁴⁰ [Bâle en mutation \(2023\) : Le nouveau portail d'information sur le changement social et écologique dans la région de Bâle.](#)

¹⁴¹ [Peppone Catering \(2023\) : Sain & délicieux depuis 1998.](#)

« Feld zu Tisch » (Du champ à la table). Ce projet vise à soutenir le maintien d'entreprises agricoles et alimentaires artisanales implantées dans la région. En outre, le développement d'un nouveau projet PRE est actuellement à l'étude. Il convient également de mentionner le label régional du même nom « Genuss aus Stadt und Land », qui a été créé dans le cadre du projet PRE et dont bénéficient 900 exploitations agricoles des deux Bâle. Le marché hebdomadaire revêt également une grande importance pour la promotion de la vente directe et de la production régionale. La ville de Bâle y promeut explicitement les producteurs·trices régionaux·ales de Bâle et du Dreiländ.

Le thème de la gestion des espaces verts et des surfaces agricoles utiles pour la promotion d'un système alimentaire durable n'est pas spécifiquement abordé dans la nouvelle stratégie de la ville de Bâle. La ville possède plus de 400 hectares de surface agricole utile et sept des huit exploitations situées sur le territoire de la ville-canton. La moitié des huit exploitations agricoles situées sur le territoire de la ville de Bâle sont déjà exploitées de manière biologique et deux des fermes louées par la ville de Bâle font également office de fermes-écoles. Il existe quelques projets d'agriculture urbaine dans la ville de Bâle, la participation à l'aménagement des espaces verts publics étant également ancrée dans la loi. Une particularité concerne les sites de jardins familiaux appartenant au canton de Bâle-Ville, qui sont largement protégés contre le changement d'affectation et la construction par la loi cantonale sur les jardins de loisirs. Un tel statut de protection garanti par la loi n'a pu être trouvé dans aucune des huit autres villes examinées dans le cadre de cette étude. Les jardins familiaux doivent être exploités dans le respect de la nature et, conformément à la décision du Grand Conseil de 1994, également selon les directives de l'agriculture biologique.

Dans le domaine de la formation et de la sensibilisation, diverses campagnes d'information ont été menées à Bâle, notamment pour sensibiliser au gaspillage alimentaire. La promotion des jardins scolaires a également été un thème. La participation à la Semaine suisse du goût en tant que ville du goût 2022 a été un événement majeur qui a touché un public cible plus large, car elle a favorisé la mise en réseau de différent·e·s acteurs·trices du secteur de l'alimentation et des actions seront menées au-delà de cette année dans le cadre de la Semaine du goût annuelle. Il n'existe pas à Bâle de fonds spécial destiné à soutenir les projets alimentaires de la société civile, notamment parce que la ville compte une très forte densité de fondations. Le Forum de l'alimentation de Bâle, créé en 2022, n'a pas été soutenu financièrement lors de sa mise en place, mais il existe un échange et de petites contributions ont été accordées pour des manifestations.

Dans la ville de Bâle, la signature du MUFPP a été la première impulsion pour le développement de mesures en vue d'un système alimentaire urbain durable. Un plan de mesures a donc été développé très tôt, permettant la mise en œuvre de projets et d'actions dans tous les champs d'action possibles, de la restauration collective publique à la promotion des chaînes de valeur régionales et aux campagnes de sensibilisation. En comparaison avec d'autres villes suisses, les objectifs climatiques de la ville de Bâle fixés par la loi sont particulièrement ambitieux avec le zéro net en 2037, ce qui exige et légitime des mesures dans le domaine de l'alimentation. La nouvelle stratégie « Alimentation durable Bâle-Ville 2030 » doit contribuer à la réalisation de cet objectif. Dans un souci de continuité, elle s'appuie sur ce qui est déjà en cours, mais fixe également des objectifs plus ambitieux. Il s'agit également d'impliquer le plus grand nombre possible d'acteurs·trices du système alimentaire, issu·e·s de l'économie privée, du public et de la science, afin d'exploiter ce qui existe déjà ainsi que les synergies possibles.

8 Bibliographie et sources

8.1 Actes législatifs de la Confédération suisse

RO 2020 641

Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) du 20.06.2019,
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2020/126/de> [18.07.2023].

8.2 Actes législatifs du canton-ville de Bâle

SG 911.900

Loi sur les jardins de loisirs du 19.12.2012,
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/911.900 [22.10.2023].

SG 914.600

Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 15.11.2019
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/914.600 [16.05.2024]

SG 914.200

Loi d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (LI AIMP) du 23.06.2022
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/914.200 [16.05.2024]

SG 914.210

Ordonnance d'introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (OI AIMP) du
12.12.2023
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/914.210 [16.05.2024]

SG 780.100

Loi sur la protection de l'environnement de Bâle-Ville (USG BS) du 13.03.1991,
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/780.100 [6.12.2023].

SG 111.110

Constitution du canton de Bâle-Ville du 23.03.2005,
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/111.100 [15.08.2023].

SG 412.600

Ordonnance sur les structures de jour et les offres de vacances (TFV) du 14.12.2021,
https://www.gesetzessammlung.bs.ch/app/de/texts_of_law/412.600 [13.10.2023].

8.3 Interventions parlementaires et initiatives de la ville de Bâle

Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2016) : Affaire 15.5522 Question écrite Eric Weber concernant
Bâle, capitale de l'Europe en matière de véganisme,
<https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107602> [15.08.2023].

Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2016) : Affaire 16.5275 Question écrite Danielle Kaufmann
concernant le concept d'alimentation dans les écoles et dans les structures de jour,
<https://www.grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107958> [15.08.2023].

Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2017) : Affaire 15.2000 Initiative populaire cantonale concernant
"une alimentation durable et équitable",
<https://www.grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107787> [15.08.2023].

Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2017) : Objet 15.5139 Combinaison Mirjam Ballmer et consorts
concernant le conseil pour la production alimentaire urbaine et le jardinage urbain,
<https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107176> [15.08.2023].

Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2017) : Affaire 15.5140 Combinaison Nora Bertschi et consorts
concernant la plantation de plantes utiles dans les parterres ornementaux urbains,
<https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107177> [15.08.2023].

- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2017) : Affaire 17.5370 Interpellation n° 121 Sebastian Kölliker concernant les mesures cantonales dans le domaine de l'alimentation, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200108792> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2017) : Affaire 17.5375 Interpellation n° 124 David Jenny concernant le Milan Urban Food Policy Pact comme prétendu fondement de l'action étatique, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200108800> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2018) : Affaire 16.5137 Coopération Nora Bertschi et consorts concernant une alimentation respectueuse des ressources, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107815> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2018) : Affaire 18.5239 Interpellation n° 68 Erich Bucher concernant la mise en œuvre de l'initiative populaire fédérale "Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne tous", <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109184> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2019) : Affaire 16.5603 Coopération Toya Krummenacher et consorts concernant les arbres fruitiers dans les parcs pour la population, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200108344> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2019) : Affaire 19.5144 Motion Sasha Mazzotti et consorts concernant Bâle pour le climat : préserver et augmenter la biodiversité, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109577> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2019) : Affaire 19.5432 Question écrite Semseddin Yilmaz concernant le gaspillage alimentaire dans les hôpitaux et les établissements de soins, <https://www.grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109884> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2019) : Affaire 19.5438 Costume Michelle Lachenmeier et consorts concernant la promotion des fournisseurs de produits régionaux et biologiques sur l'Allmend, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109898> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2019) : Affaire 19.5440 Costume Barbara Wegmann et consorts concernant l'interdiction de la publicité pour les produits et services particulièrement nuisibles au climat sur l'Allmend, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109901> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2020) : Affaire 17.5228 Combinaison Raphael Fuhrer et consorts concernant le mandat donné au service horticole de la ville d'éduquer la population sur la culture, la saisonnalité et la biodiversité des produits agricoles, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200108620> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2020) : Affaire 18.1430 Ratschlag Projekt zur regionalen Entwicklung (PRE) "Genuss aus Stadt und Land" : autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025 / affaire en partenariat, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109409> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2020) : Affaire 19.5430 Combinaison Thomas Grossenbacher et consorts concernant le choix des commerçants sur la place du marché, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109895> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2020) : Affaire 19.5537 Interpellation n° 134 Christian Griss concernant le gaspillage alimentaire à l'Hôpital universitaire de Bâle, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200110017> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2021) : Affaire 19.5431 Combinaison Jo Vergeat et consorts concernant la création de surfaces de culture alimentaire dans les quartiers, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109896> [15.08.2023].

- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2021) : Objet 19.5443 Combinaison Harald Friedl et consorts concernant l'obtention du label Bourgeon pour Bâle-Ville, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109904> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2021) : Affaire 19.5445 Motion Barbara Wegmann et consorts Alimentation issue de l'agriculture durable dans l'administration cantonale, dans les institutions de droit public ainsi que dans les institutions soutenues par l'Etat qui proposent des repas, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200109906> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2021) : Affaire 20.5404 Question écrite Harald Friedl concernant la promotion des jardins scolaires à Bâle-Ville, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200110561> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2021) : Affaire 21.5008 Interpellation n° 161 Alexandra Dill concernant la nouvelle directive douanière qui met en danger notre approvisionnement en denrées alimentaires régionales et durables, <https://www.grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200110668> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2022) : Affaire 15.5283 Combinaison Thomas Grossenbacher et consorts concernant la suffisance dans le canton de Bâle-Ville, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200107320> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2022) : Affaire 21.0785 Ratschlag betreffend Teilrevision des Gesetzes über Freizeitgärten, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200111156> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2022) : Affaire 21.5740 Question écrite Claudio Miozzari concernant les repas dans les structures de jour bâloises, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200111407> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2022) : Affaire 21.5808 Question écrite Oliver Thommen concernant la protection des terres cultivables par l'immobilier de Bâle-Ville, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200111484> [15.08.2023].
- Grand Conseil du canton de Bâle-Ville (2023) : Objet 22.5587 Question écrite Beda Baumgartner concernant l'état d'avancement de la stratégie pour une alimentation durable, <https://grosserrat.bs.ch/ratsbetrieb/geschaefte/200112199> [15.08.2023].

8.4 Publications officielles

- Canton de Bâle-Campagne (2020) : Leitbild Landwirtschaft beider Basel, <https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/landw-zentrum-ebenrain/files/allgemein/leitbild-bb-2020.pdf/@@download/file/leitbild-bb-2020.pdf> [19.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville (2022) : Rapport budgétaire 2022, <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewi6xN2Q4KvAhU07rsIHbUbBfM4ChAWegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.regierungsrat.bs.ch%2Fdam%2Fjcr%3A58bf6dae-1a4f-4767-981b-ede9b5e8bbf1%2Fbudget-2022.pdf&usg=AOvVaw3PVMoyztKK1MR7mzzAOWtM> [13.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État (2018) : Paquet de mesures pour une alimentation durable à Bâle-Ville 2018-2021 : « Bâle mange avec plaisir de la ville et de la campagne », https://www.regierungsrat.bs.ch/dam/jcr:804e8189-5955-410e-808f-9ddb4c2791e6/Massnahmenpaket-nachhaltige-Ernaehrung-Basel-Stadt_2018.pdf [22.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État (2018) : Ratschlag. Projet de développement régional (PRE) « Genuss aus Stadt und Land » : autorisation de dépenses pour les années 2019 à 2025, <https://grosserrat.bs.ch/dokumente/100388/000000388836.pdf> [21.12.2023].

- Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État (2020) : Décision du Conseil d'État du 15 décembre 2020. Genusswoche Basel ; contribution de l'État pour les années 2021 à 2024, <https://www.regierungsrat.bs.ch/geschaefte/regierungsratsbeschluesse.html?previousAction1=geschaeft&previousAction2=search&previousAction3=&previousAction4=&action=download&dokumentId=0e7484f3c29d4043b65bd9e2c0d49787-332&dokumentVersion=4&dokumentAnsicht=Dokument&praesidialNr=&monat=&sort=&bis=&jahr=&sitzungId=&searchTerm=genusswoche&von=&geschaeftId=79f05f1a4d654332b4205d3ac0311738> [21.12.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Conseil d'État (2023) : Question écrite Beda Baumgartner concernant « l'état de la stratégie pour une alimentation durable », <https://grosserrat.bs.ch/dokumente/100404/000000404427.pdf> [6.12.23].
- Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2015) : Service des parcs et jardins de la ville. Règlement sur les jardins familiaux, http://www.zudendreihaeusern.ch/wp-content/uploads/2016/02/gzd_familiengartenordnung_15.pdf [19.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département de la santé (2023) : Services médicaux. Service médical scolaire. Dein optimaler Teller, https://www.gesundheit.bs.ch/dam/jcr:02ba5c6a-9af9-4af1-9360-10665960a11d/RZ_WEB_GD_Optimaler-Teller_Postkarte-A5.pdf [22.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département de la santé (2023) : Services médicaux. Service médical scolaire. Znüni-Tipps für Kindergarten und Schule (Conseils pour le goûter au jardin d'enfants et à l'école), https://www.gesundheit.bs.ch/dam/jcr:63499e68-79eb-4581-a8ea-870b797d4d04/RZ_WEB_GDBS_Znuenifyer.pdf [22.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2016) : Qu'est-ce que l'agri-culture urbaine ?, https://www.entwicklung.bs.ch/dam/jcr:c0f2099f-762f-435d-93a2-3de63157a88b/KSTEB_S_Urbane_AgriKultur_Aktualisierte_Version_2016.pdf [19.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2023) : Vorschrift Basler Stadtmarkt und Basler Schlemmermarkt für das Jahr 2023, https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiu46i7I6CAxVL_7sIHANFA14QFnoECAsQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.bs.ch%2Fdam%2Fjcr%3Ad49487b4-b140-47ea-900b-0808097b467a%2FVorschrift%2520Stadtmarkt%2520und%2520Schlemmer-Markt-2023.pdf&usg=AOvVaw3mgCdOjWaSVXnNi3_mwgVn&opi=89978449 [22.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2024) : Stratégie pour une alimentation durable à Bâle 2030 avec catalogue de mesures 2024-2026. https://www.entwicklung.bs.ch/dam/jcr:4966e085-67a9-48fb-b73c-fbb5622200fd/Strategie-Nachhaltige-Ernaehrung-BS_240508.pdf [16.05.2024]
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (n.d.) : Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville zéro net d'ici 2037. Version courte, https://www.pd.bs.ch/dam/jcr:13acf810-6e35-48f3-a94b-7a896e116fc1/20230928_Klimastrategie_Kurzfassung_WEBf.pdf [6.12.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Immobilier (2019) : Agriculteurs dans une agglomération urbaine. Pachthöfe der Stadt Basel, https://www.immobilienbs.ch/media/filer_public/1c/47/1c47795f-30f5-4588-a758-11dc38213437/dokumentaiton_pachthofe_ibs_september_2019.pdf [22.10.2023].
- Confédération suisse, Conseil fédéral (2021) : Stratégie pour le développement durable 2030, https://www.are.admin.ch/dam/are/de/dokumente/nachhaltige_entwicklung/publikationen/sne2030.pdf.download.pdf/Strategie%20Nachhaltige%20Entwicklung%202030.pdf [15.08.2023].

8.5 Sites Internet

Bâle en mutation (2023) : Le nouveau portail d'information sur le changement social et écologique dans la région de Bâle, <https://www.baselwandel.ch/lebensmittel> [22.10.2023].

Banquet Foodsave (2023) : Banquet Foodsave Bâle, <https://foodsave-bankette.ch/de/foodsave-bankett-basel/> [13.10.2023].

Canton de Bâle-Campagne, Ebenrain (2023) : Bim Buur in d'Schuel, <https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/landw-zentrum-ebenrain/bildung-und-beratung/bim-buur-in-dschuel> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Campagne, Ebenrain (2023) : PRE "Les plaisirs de la ville et de la campagne", <https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/landw-zentrum-ebenrain/landwirtschaft/pre-genuss-aus-stadt-und-land> [13.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service des jardins de la ville. Jardins de loisirs, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/freizeitgaerten.html> [19.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service des jardins de la ville. Conseil en matière de loisirs et de jardins, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/ueberuns/organisation/freizeitgaerten-und-gartenberatung.html> [21.12.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service municipal des espaces verts. Gema, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/stadtgruen/projekte/milchsuppe.html> [19.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service municipal des espaces verts. Participation, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/stadtgruen/projekte/allgemein-info-partizipation.html> [19.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service municipal des espaces verts. Protection des eaux et des eaux souterraines, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/freizeitgaerten/Pachtreglemente/grundwasserschutz-freizeitgaerten.html> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service municipal des espaces verts. Droits et obligations, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/freizeitgaerten/Pachtreglemente/rechte-und-pflichten.html> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la construction et des transports (2023) : Service municipal des espaces verts. Planification stratégique, <https://www.stadtgaertneri.bs.ch/freizeitgaerten/entwicklung/freizeitgartenstrategie.html> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la santé (2023) : Services médicaux. Action "Znüni-box", <https://www.gesundheit.bs.ch/gesundheitsfoerderung/unsere-angebote/znueni-box.html> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de la santé (2023) : Services médicaux. Exposition sur l'alimentation pour les 2e & 3e classes primaires, <https://www.gesundheit.bs.ch/gesundheitsfoerderung/unsere-angebote/ernaehrungsausstellung.html> [22.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement (2023) : Office de l'environnement et de l'énergie. Bâle mange sans déchets, <https://www.aue.bs.ch/abfaelle/littering/projekte/basel-isst-abfallfrei.html> [13.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement (2023) : Office de l'environnement et de l'énergie. Entreprises à Bâle-Ville, <https://www.aue.bs.ch/landwirtschaft/betriebe-basel-stadt.html> [13.10.2023].

Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement (2023) : Office de l'environnement et de l'énergie. Food Save Basel-Stadt,

- <https://www.aue.bs.ch/abfaelle/foodwaste/aktionen-und-kampagnen/Food-Save-Basel-Stadt.html> [21.12.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement (2023) : Office de l'environnement et de l'énergie. Klimaweg, <https://www.aue.bs.ch/dienstleistungen/bildungsangebote/energie-klima/klimaweg.html> [22.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département de l'éducation (2023) : Écoles primaires. Structures de jour, <https://www.volksschulen.bs.ch/schulen/tagesstrukturen.html> [13.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2022) : Nouveau stand sur le marché de la ville de Bâle avec des produits régionaux, <https://www.bs.ch/nm/2022-neuer-stand-auf-dem-basler-stadtmarkt-mit-regionalprodukten-pd.html> [21.12.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2023) : Développement cantonal et urbain. Alimentation durable, <https://www.entwicklung.bs.ch/grundlagen/nachhaltigkeit/ernaehrung.html> [15.08.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Département présidentiel (2023) : Service de la statistique. 7 Agriculture, <https://www.statistik.bs.ch/zahlen/tabellen/7-landwirtschaft.html> [13.10.2023].
- Canton de Bâle-Ville, Grand Conseil (2019) : Le parlement bâlois adopte une résolution sur le changement climatique, <https://www.bs.ch/nm/2019-das-basler-parlament-verabschiedet-resolution-zum-klimawandel-gr.html> [22.10.2023].
- Confédération suisse, Office fédéral de la statistique OFS (2023) : Répartition spatiale, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/bevoelkerung/stand-entwicklung/raeumliche-verteilung.html> [15.08.2023].
- Confédération suisse, Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2020) : Recommandations pour des achats publics durables dans le domaine de l'alimentation, <https://www.woeb.swiss/de/documents/empfehlungen-fuer-die-nachhaltige-oeffentliche-beschaffung-im-bereich-ernaehrung> [22.08.2023].
- Confédération suisse, Office fédéral de l'environnement (OFEV) (2019) : Recommandations pour une alimentation durable, <https://www.woeb.swiss/de/documents/empfehlungen-nachhaltige-verpflegung?lang=de-CH#ges:searchword=nachhaltige%20verpflegung&orderby=relevance&gpage=1&lpage=1> [22.08.2023].
- Fair Trade Town (2023) : Bâle, <http://www.fairtradetown.ch/de/basel> [22.08.2023].
- Fédération suisse des jardins familiaux (2023) : Notices / brochures, <https://www.familiengaertner.ch/dienstleistungen/dokumentationen/merkblaetter-broschueren/> [22.10.2023].
- Foodways (2023) : Gastronomie future Bâle. Projets pilotes pour rendre les entreprises de restauration bâloises prêtes pour l'avenir, <https://www.foodways.ch/cases/gastronomie-zukunft-basel/> [13.10.2023].
- Forum de l'alimentation (2021) : Forum de l'alimentation de Bâle. Pour un système alimentaire durable dans notre ville, <https://www.efbasel.ch> [22.10.2023].
- Forum des projets (2023) : E Guete z'Basel - Département de la santé du canton de Bâle-Ville et Haute école spécialisée bernoise, <https://projektforum.ch/project/en-guete-zbasel-gesundheitsdepartement-kanton-basel-stadt-und-berner-fachhochschule/> [15.08.2023].
- GenussStadt Basel (2022) : Bâle - ville des saveurs, <https://genussstadtbasel.ch/> [22.10.2023].
- Goût de la ville et de la campagne (2017) : Hallo !, <https://www.stadt-land-gnuss.ch> [22.10.2023].
- Jardins de Mériane (2024) : École et agriculture, <https://meriangärten.ch/wissen/naturbildung/schule-landwirtschaft> [22.04.24].

Jardins de Nuglar (2023) : AckerSchule. Expériences dans les champs. Le champ du monde, <https://nuglargaerten.ch/lernort/> [19.10.2023].

Madame Frigo (2023) : Sites, <https://www.madamefrigo.ch/de/standorte/> [13.10.2023].

Ökostadt Bâle (2018) : Jardin scolaire mobile, <https://www.oekostadtbasel.ch/hochbeet.html> [22.10.2023].

Peppone Catering (2023) : Sain & délicieux depuis 1998, <https://peppone-catering.ch/gesund-lecker-seit-1998/> [21.12.2023].

Regio Garantie (2023) : Le label de qualité regio.garantie expliqué, <https://www.regionalprodukte.ch/> [13.10.2023].

Réseau alimentaire de Bâle (2023) : Champ à table. Place de marché pour le commerce direct régional, <https://feldzutisch.ch> [13.10.23].

Slow Food Suisse (2023) : Local et global. Bâle - ville et campagne, <https://www.slowfood.ch/de/convivium/basel> [22.10.2023].

Urban Agriculture Basel (2023) : Lignes directrices, <https://www.urbanagriculturebasel.ch/leitbild> [22.10.2023].

8.6 Interviews

Interview de Stefanie Kaiser, chef de projet et collaboratrice scientifique au Département présidentiel du canton de Bâle-Ville, développement cantonal et urbain, service Bases & stratégies du 12.01.2023.